



**LA BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE**

**NOTICE D'INFORMATION**  
**RELATIVE AU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS EN VUE**  
**DE REGULARISER LE MARCHÉ**

**PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**ORDINAIRE PREVUE LE 7 MAI 2014**

**VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES**

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM, prise en application n° 2.02.556 du 22  
hija 1423 (24 février 2003), l'original de la présente notice d'information a été visé par le CDVM  
le 18 avril 2014 sous la référence n° VI/EM/008/2014.

## ABREVIATIONS

<b>AGO</b>	: Assemblée Générale Ordinaire
<b>APSF</b>	: Association Professionnelle des Sociétés de Financement
<b>ATW</b>	: Attijariwafa Bank
<b>Bc</b>	: Bourse de Casablanca
<b>BCP</b>	: Banque Centrale Populaire
<b>BMCE</b>	: Banque Marocaine du Commerce Extérieur
<b>BMCI</b>	: Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
<b>BDDI</b>	: Banque De Détail à l'International
<b>BNPP</b>	: BNP Paribas
<b>BVQI</b>	: Bureau Veritas Quality International
<b>CDM</b>	: Crédit du Maroc
<b>CDVM</b>	: Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
<b>CIH</b>	: Crédit Immobilier et Hôtelier
<b>DH</b>	: Dirham
<b>DCM</b>	: Debt Capital Markets
<b>ETIC</b>	: Etat des Informations Complémentaires
<b>ECM</b>	: Equity Capital Markets
<b>IS</b>	: Impôts sur les Sociétés
<b>KDH</b>	: Milliers de Dirhams
<b>MASI</b>	: Moroccan All Shares Index
<b>MDH</b>	: Millions de Dirhams
<b>MRDS DE DH</b>	: Milliards de Dirhams
<b>PME</b>	: Petites et Moyennes Entreprises
<b>PMI</b>	: Petites et Moyennes Industries
<b>PNB</b>	: Produit Net Bancaire
<b>SFDI</b>	: Services Financiers et Banque de Détail à l'International
<b>TVA</b>	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>VCT</b>	: Volatilité de Court Terme
<b>VLТ</b>	: Volatilité de Long Terme

# SOMMAIRE

<b>ABREVIATIONS</b>	<b>2</b>
<b>AVERTISSEMENT</b>	<b>3</b>
<b>PREMIERE PARTIE : ATTESTATIONS</b>	<b>5</b>
I.1 - Le Directoire.....	<b>6</b>
I.2 - Les Commissaires aux Comptes.....	<b>6</b>
I.3 - Le Conseiller Financier.....	<b>12</b>
I.4 - Le Responsable de l'Information et de la Communication Financière.....	<b>12</b>
<b>DEUXIEME PARTIE : LE PROGRAMME DE RACHAT</b>	<b>13</b>
II.1 - Cadre légal .....	<b>14</b>
II.2 - Objectifs.....	<b>15</b>
II.3 - Caractéristiques du Programme.....	<b>16</b>
II.4 - Financement du Programme.....	<b>16</b>
II.5 - Modalités de Réalisation du Programme.....	<b>16</b>
II.6 - Modalités d'intervention de la société de bourse.....	<b>18</b>
II.6.1 - Evolution de la Liquidité.....	<b>19</b>
II.6.2 - Evolution du cours et de la Volatilité.....	<b>20</b>
II.6.3 - Récapitulatif du programme de rachat de titre BMCI.....	<b>23</b>
II.7 - Incidence du Programme sur la Situation Financière de la BMCI.....	<b>24</b>
II.8 - Programmes de Rachat Précédents.....	<b>24</b>
II.9 - Traitements Comptable et Fiscal des Rachats.....	<b>29</b>
<b>TROISIEME PARTIE : PRESENTATION DE LA BMCI</b>	<b>31</b>
III.1 - Renseignements à Caractère Général.....	<b>32</b>
III.2 - Organisation et Activité.....	<b>33</b>
III.3 - Répartition du Capital.....	<b>43</b>
III.4 - Evénements Récents et Perspectives.....	<b>45</b>
<b>QUATRIEME PARTIE : FACTEURS DE RISQUES</b>	<b>51</b>
<b>CINQUIEME PARTIE : DONNEES COMPTABLES</b>	<b>55</b>
▪ Principes et Méthodes Comptables Utilisées.....	<b>56</b>
▪ Les Etats de Synthèse.....	<b>62</b>

## **AVERTISSEMENT**

Le visa du CDVM n'implique ni approbation du programme de rachat ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective du programme de rachat envisagé.

## **PREMIERE PARTIE : ATTESTATIONS**

## LE DIRECTOIRE

Le Président du Directoire, Monsieur Laurent Dupuch, atteste qu'à sa connaissance, à la date du visa de la présente notice d'information :

- La société détient directement 50 444 actions représentant 0.38% du capital social ;
- Elle ne détient indirectement aucune action.

Il atteste également que les données de la présente notice d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de la société en vue de régulariser le marché. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

**M. Laurent Dupuch**

Président du Directoire

BMCI 26, place des Nations Unies. Casablanca

Tél. 05 22 43 36 47

Fax: 05 22 27 82 77

Laurent.dupuch@bnpparibas.com

## LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### 1. Identité des Commissaires aux Comptes :

#### • Exercice 2012 et 2013 :

Cabinet	<b>MAZARS Audit et Conseil</b>	<b>PWC Maroc Anciennement JPC Audit</b>
Représentant	<b>M. Kamal MOKDAD</b>	<b>M. Mohamed Rqibate</b>
Adresse	<b>101, Bd Abdelmoumen 20 360 Casablanca</b>	<b>35, rue Aziz BELLAL 20 330 Casablanca</b>
Numéro de téléphone	<b>05 22 42 34 23</b>	<b>05 22 99 98 00</b>
Numéro de fax	<b>05 22 42 34 00</b>	<b>05 22 23 88 70</b>
Adresse électronique	<b>kamal.mokdad@mazars.ma</b>	<b>mohamed.rqibate@ma.pwc.com</b>
Date premier exercice soumis au contrôle	<b>2006</b>	<b>2008</b>
Date de renouvellement du mandat des CAC	<b>2014</b>	<b>2011</b>
Date de l'expiration du mandat en cours	<b>AGO statuant sur l'exercice 2016</b>	<b>AGO statuant sur l'exercice 2013</b>

### 2. Attestation des commissaires aux comptes sur les informations comptables et financières contenues dans la notice d'information relative au programme de rachat de BMCI : comptes sociaux au titre des exercices 2012 et 2013.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales contenues dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux audités relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente notice d'information, avec les états de synthèse sociaux, tels qu'audités par nos soins pour les exercices 2012 et 2013.

***M. Mohamed Rqibate, cabinet PWC Maroc***

***M. Kamal MOKDAD, cabinet MAZARS audit et conseil***

**3. Attestation des commissaires aux comptes sur les informations comptables et financières contenues dans la notice d'information relative au programme de rachat de BMCI : comptes consolidés au titre des exercices 2012 et 2013.**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux audités relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente notice d'information, avec les états de synthèse sociaux, tels qu'audités par nos soins pour les exercices 2012 et 2013.

***M. Mohamed Rqibate, cabinet PWC Maroc***

***M. Kamal MOKDAD, cabinet MAZARS audit et conseil***

**Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux des :**

**• Exercice clos le 31 décembre 2012:**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état de soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de 8.737.198 KMAD dont un bénéfice net de 740.766 KMAD.

**RESPONSABILITE DE LA DIRECTION**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## **RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **OPINION SUR LES ETATS DE SYNTHESE**

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE au 31 décembre 2012 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

## **VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Banque.

Casablanca, le 08 MARS 2013

***M. M. BOURAQADI SAÂDANI, Cabinet PWC Maroc***  
***M. K. MOKDAD, Cabinet MAZARS AUDIT ET CONSEIL***

### **• Exercice clos le 31 décembre 2013 :**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état de soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de 8.944.597 KMAD, dont un bénéfice net de 604.145 KMAD.

## **RESPONSABILITE DE LA DIRECTION**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette

responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **OPINION SUR LES ETATS DE SYNTHESE**

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie au 31 décembre 2013 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

#### **VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Banque.

Casablanca, le 07 mars 2014

***M. Mohamed Rqibate, cabinet PWC Maroc***  
***M. Kamal MOKDAD, cabinet MAZARS Audit et Conseil***

#### **Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés des :**

##### **Exercice clos le 31 décembre 2012**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés, ci-joints, de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie, comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres

notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 8 278 018 KMAD, dont un bénéfice net consolidé de 812 375 KMAD.

### **Responsabilité de la direction**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion sur les états de synthèse**

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincère et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE au 31 décembre 2012 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 08 mars 2013.

***M. M. BOURAQADI SAÂDANI, cabinet PWC Maroc***  
***M. K. MOKDAD, Cabinet MAZARS AUDIT ET CONSEIL***

#### **▪ Exercice clos le 31 décembre 2013**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés, ci-joints, de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 8.493.016 KMAD, dont un bénéfice net consolidé de 641.160 KMAD.

## **RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## **RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **OPINION SUR LES ÉTATS DE SYNTHÈSE**

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 7 mars 2014

***M. Mohamed Rqibate, cabinet PWC Maroc***

***M. Kamal MOKDAD, Cabinet MAZARS AUDIT ET CONSEIL***

## **LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE**

***Mme Karima BENABDERRAZIK***

*Directrice de la Communication et de la Publicité*

*BMC I 26, place des Nations Unies - Casablanca*

*Tél. 05 22 46 41 36*

*Fax: 05 22 29 94 02*

*karima.benabderrazik@bnpparibas.com*

## **DEUXIEME PARTIE : LE PROGRAMME DE RACHAT**

## II.1- CADRE LEGAL

Le programme de rachat, dont la mise en œuvre s'inscrit dans le cadre législatif créé par la loi n° 17-95 du 31 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, promulguée par le dahir n°1-08-18 du 23 mai 2008, sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2014, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise. Elle fera l'objet de la résolution suivante :

"

### **SEPTIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire agissant aux termes des articles 279, 281 de la loi N° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, du décret n°2-10-44 et de la circulaire du CDVM modifiée le 8 Avril 2013; et après avoir entendu lecture du rapport du Conseil de surveillance; a examiné l'ensemble des éléments contenus dans la notice d'information, et en vue de régulariser le marché des actions BMCI en bourse, autorise expressément le programme de rachat par BMCI de ses propres actions en bourse arrêté par le Directoire.*

*L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi les modalités de ce programme de rachat comme suit :*

- |                                       |                                       |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| • Prix maximum d'achat <sup>1</sup>   | 1 030 Dirhams/par action              |
| • Prix minimum de vente <sup>2</sup>  | 680 Dirhams/par action                |
| • Nombre maximum d'actions à acquérir | 1 % du capital (soit 132 788 actions) |
| • Délai d'autorisation                | 12 mois                               |

*L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs sans exception ni réserve au Directoire à l'effet de procéder, dans le cadre des limites fixées ci-dessus, à l'exécution de ce programme de rachat.»*

Par ailleurs, la société prévoit d'insérer, dans le rapport de gestion soumis à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels, une partie consacrée au programme de rachat d'actions. Cette partie du rapport présente notamment les informations communiquées au CDVM : Le nombre d'actions éventuellement achetées ou cédées, les résultats du programme en termes d'évolution du cours et de la volatilité, et en termes d'impact financier pour la société. Cette information sera incluse également dans le rapport annuel.

Le cadre légal régissant cette opération se réfère à :

- L'article 279 de la loi 17-95 sur la Société Anonyme tel que modifiée et complétée par la loi 20/05 qui stipule que : « La société ne peut posséder, directement ou par l'intermédiaire d'une personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la société, plus de 10 p. 100 du total de ses propres actions, ni plus de 10 p 100 d'une catégorie déterminée. Ces actions doivent être mises sous la forme nominative et entièrement libérées lors de l'acquisition ; à défaut, les membres du conseil d'administration ou du directoire sont tenus, dans les conditions prévues à l'article 352, de libérer les actions.

L'acquisition d'actions de la société ne peut avoir pour effet d'abaisser la situation nette à un montant inférieur à celui du capital augmenté des réserves non distribuables. La société doit disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède.

Les actions possédées par la société ne donnent pas droit aux dividendes.»

<sup>1</sup> Il s'agit des limites de cours hors frais d'achat.

<sup>2</sup> Il s'agit des limites de cours hors frais de vente.

- L'article 281 de la loi 17-95 sur la Société Anonyme telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-05 qui stipule que : « Par dérogation aux dispositions du paragraphe 1) de l'article 280, les sociétés dont les titres sont inscrits à la cote de la bourse des valeurs peuvent acheter en bourse leurs propres actions, en vue de régulariser le marché.

A cette fin, l'assemblée générale ordinaire doit avoir expressément autorisé la société à opérer en bourse sur ses propres actions. Elle fixe les modalités de l'opération et notamment les prix maximum d'achat et minimum de vente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée. Cette autorisation ne peut être donnée pour une durée supérieure à dix-huit mois. »

- Le décret n°2-10-44 du 17 rejeb 1431 (30 juin 2010) modifiant et complétant le décret n°2-02-556 du 24 février 2003 fixant les formes et les conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions en vue de régulariser le marché ;
- les dispositions de la Circulaire du CDVM relatives à l'information exigée des sociétés cotées à l'occasion du rachat en bourse de leurs propres actions en vue de régulariser le marché ;
- Les dispositions de la Circulaire du CDVM relatives aux modalités de mise en œuvre des opérations de rachat en bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions en vue de régulariser le marché.

A fin décembre 2013, le montant des primes d'émission, de fusion et d'apport, et les autres réserves (hors réserves légales) de la BMCI s'élève à 3 219.5 MDH<sup>3</sup>.

Détail des réserves et primes liées au capital (en MDH)	Au 31 décembre 2013
Réserves légales	<b>132.8</b>
Autres réserves	<b>366.7</b>
Primes d'émission, de fusion et d'apport	<b>2 852.8</b>

Source : BMCI – Comptes sociaux

Conformément aux dispositions de l'article 279 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 relative aux sociétés anonymes, BMCI ne pourra pas détenir ses actions propres pour une valeur supérieure à ses réserves autres que la réserve légale de 3 219.5 MDH.

Toutefois, dans le cas où la BMCI procéderait, pendant la durée du présent programme de rachat, à la mise en distribution, voire la réduction de ses réserves autres que légales à un montant inférieur au montant autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2014, elle ne pourrait acquérir ses propres actions pour un montant dépassant lesdites réserves.

Par ailleurs, il est à préciser que conformément aux dispositions de l'article 333 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, ne seront pas disponibles, pour une éventuelle mise en distribution par l'assemblée générale, les réserves correspondant au montant total de la détention propre.

<sup>3</sup> Il s'agit des réserves sur la base des comptes sociaux.

## II.2 - OBJECTIFS

Le Conseil d'Administration souhaite mettre en œuvre un programme de rachat par la BMCI de ses propres actions, afin de régulariser le cours de l'action par des interventions en contre-tendance des variations excessives du cours sur le marché, que ce soit à la hausse comme à la baisse.

Cet objectif sera réalisé sans pour autant fausser le bon fonctionnement du marché.

Le programme de rachat en vue de régulariser le cours du titre consiste à intervenir sur le marché de l'action par l'émission d'ordres d'achat et/ou de vente dans l'objectif de réduire les variations excessives du cours de l'action. Ainsi, le programme intervient principalement lorsque la volatilité du titre s'écarte significativement de sa volatilité historique.

Le rachat d'actions propres intervient également en cas de liquidité du titre s'écartant significativement des niveaux habituels, empêchant la formation normale du cours sur le marché.

Le programme de rachat d'actions propres par les émetteurs en vue de régulariser le marché d'un titre ne peut poursuivre d'autres objectifs que la régularisation du cours de l'action sur le marché boursier.

En particulier, il ne peut avoir pour objectif :

- la constitution d'un stock de titres afin de procéder ultérieurement à une opération financière ou à une allocation aux salariés ;
- l'annulation postérieure des titres rachetés ;
- la recherche d'un résultat financier ;
- le soutien du cours en s'opposant à une tendance forte du marché.

## II.3 - CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME

- *Titres concernés* : *Actions BMCI*
- *Ligne de cotation* : *1<sup>ère</sup> ligne*
- *Prix maximum d'achat*<sup>4</sup> : *1 030DH / action*
- *Prix minimum de vente*<sup>5</sup> : *680 DH / action*
- *Nombre maximum d'actions à détenir\** : *1% du capital (132 788 actions)*<sup>6</sup>
- *Durée du programme* : *12 mois*
- *Calendrier* : *du 19 mai 2014 au 18 mai 2015*

\*sous réserve de l'approbation par l'AGO du 7 mai 2014, du projet de résolution relatif à l'autorisation du programme de rachat.

Conformément aux dispositions de l'article 279 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 relative aux sociétés anonymes, BMCI ne pourra pas détenir ses actions propres pour une valeur supérieure à ses réserves autres que la réserve légale de 3 219.5 MDH.

Par ailleurs, en vertu de l'article 333 de la loi sur la SA « Ne sont pas disponibles les réserves correspondant à la détention d'actions propres ».

<sup>4</sup> Il s'agit des limites de cours hors frais d'achat.

<sup>5</sup> Il s'agit des limites de cours hors frais de vente.

<sup>6</sup> Incluant 50 444 actions auto détenus au 31 mars 2014 au titre de l'ancien programme de rachat

Par ailleurs, conformément à l'article 3.12.1 du règlement général de la bourse des valeurs, qui stipule que l'émetteur désirant mettre en œuvre un programme de rachat doit informer la société gestionnaire des modalités dudit programme au moins 5 jours de bourse avant son démarrage. BMCI devra informer la bourse des valeurs des modalités du programme le 09 mai 2014 au plus tard.

Tout retard dans l'information de la société gestionnaire est susceptible de retarder la date de début du programme (le programme ne peut démarrer que 5 jours de Bourse après avoir informé la société gestionnaire) sans pour autant modifier la date de fin du programme.

## II.4 - FINANCEMENT DU PROGRAMME

L'intention de la BMCI est d'assurer le financement des rachats d'actions par ses ressources propres, sachant qu'au 31 décembre 2013, la trésorerie disponible ressort à 2.7 Mrds de DH<sup>7</sup>.

## II.5 - MODALITES DE REALISATION DU PROGRAMME

Lorsqu'une opération sur titres à un impact sur le nombre d'actions ou leur nominale, comme une augmentation de capital, ou une division ou regroupement d'actions, BMCI prend, à l'avance, les dispositions nécessaires afin de faire valider, par son assemblée générale et le CDVM, les nouvelles caractéristiques du programme et en informe à l'avance BMCI Bourse afin d'éviter toute interruption du programme de rachat.

Le programme de rachat en vue de régulariser le marché de l'action consiste à intervenir sur le marché par l'émission d'ordres d'achat et/ou de vente dans l'objectif de réduire la volatilité et les variations excessives du cours de l'action. Le rachat d'actions en vue de régulariser le marché intervient également en cas de liquidité de l'action s'écartant significativement des niveaux habituels, empêchant la formation normale du cours.

L'intervention de la société de bourse ne doit pas entraver le bon fonctionnement du marché. L'exécution du programme de rachat ne doit pas non plus induire en erreur sur le marché de l'action, notamment sur l'identité, la qualité ou les intentions des acheteurs ou vendeurs.

Les opérations d'achat et de vente se feront en fonction des situations du marché par l'intermédiaire de BMCI Bourse représentée par Mr Naceur Touimi Benjelloun, selon le mandat de gestion confié par BMCI représentée par son Président du Directoire, M. Laurent Dupuch, pour une durée de **12** mois. BMCI Bourse agit en toute indépendance quant à l'opportunité d'intervention sur les titres de BMCI. BMCI Bourse doit être seul juge des moments et montants d'intervention sur le marché. Le tout dans le respect du cadre légal et réglementaire régissant les rachats en bourse et notamment la Circulaire du CDVM.

De plus, BMCI s'engage à ne pas initier d'ordres de bourse en application du programme de rachat ni de donner d'instructions de nature à orienter les interventions de BMCI Bourse.

Dans le cadre du programme de rachat, BMCI Bourse est libre de prendre l'initiative de réaliser des transactions à l'achat et à la vente des actions BMCI sous réserve du respect :

- des fourchettes légales et réglementaires ;
- des conditions fixées par l'Assemblée Générale Ordinaire et ;

<sup>7</sup> Il s'agit de la trésorerie disponible sur la base des comptes sociaux.

- de l'article 279 de la loi 17-95 du 31 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, promulguée par le dahir n°1-08-18 du 23 mai 2008 ;
- des dispositions légales et réglementaires régissant les programmes de rachat d'actions ;
- des réserves facultatives de BMCI si ces dernières deviennent inférieurs au montant maximum à engager par la société.

Toutefois, la BMCI peut limiter l'étendue des pouvoirs délégués à BMCI Bourse, sans qu'il soit besoin d'une acceptation de ce dernier, à charge pour la BMCI de l'informer un jour ouvré franc avant la date de prise d'effet de la limitation.

BMCI Bourse est tenue :

- de transmettre à BMCI, au CDVM, à la Bourse de Casablanca, en temps utiles, tout document relatif au déroulement et à la réalisation de l'opération ;
- d'établir et de transmettre à BMCI un état quotidien des transactions réalisées dans le cadre du programme de rachat ;
- Et d'établir et de transmettre à BMCI, chaque fin de mois, une analyse du marché des actions BMCI de manière à permettre à BMCI d'apprécier la régularisation du marché.

En outre, BMCI Bourse transmettra un avis d'opérer à la BMCI à la réalisation de chaque transaction. Cet avis reprendra toutes les caractéristiques de la transaction : date de l'opération, date de règlement, lieu d'exécution (marché central), sens de l'opération (achat/vente), cours d'exécution, montant brut, Commissions Société de Bourse, Commissions Bourse de Casablanca, Montant de la TVA et le Montant Net.

BMCI Bourse tiendra un registre des transactions permettant de suivre l'exécution du programme de rachat autorisé par l'AGO. Ce registre indique, suivant l'ordre chronologique desdites transactions notamment les mentions suivantes :

- La date et l'heure de la transaction ;
- Le cours et le sens de la transaction ;
- Le nombre d'action objet de la transaction ;
- Le coût total de l'opération ;
- La fraction du capital social représentée par les actions objet de la transaction et en cumul ;

Dans un délai de cinq (5) jours après la fin de chaque mois, l'émetteur informe le CDVM des transactions exécutées sur l'action (date, volume et prix par action) pour le compte de ses dirigeants et de toutes autres personnes morales que ledit émetteur contrôle au sens de la loi sur la société anonyme.

## **II.6 - MODALITES D'INTERVENTION DE LA SOCIETE DE BOURSE**

BMCI Bourse agit dans le cadre strict des moyens en titres et en espèces mis à sa disposition par BMCI. En aucun cas, BMCI Bourse ne peut affecter ses propres moyens financiers à l'exécution du programme de rachat. BMCI Bourse perçoit de BMCI une rémunération en contrepartie de la prestation de gestion du programme de rachat. Ladite rémunération ne doit pas être conditionnée par référence ni à un nombre de transactions à réaliser, ni à un résultat financier à attendre pendant ou à l'issue du programme de rachat d'actions.

Les transactions afférentes au programme de rachat doivent être réalisées uniquement sur le marché central. L'intervention sur le marché de blocs pour la réalisation du programme de rachat est interdite.

En application du programme de rachat, la société de bourse ne peut présenter sur le marché que :

- Des ordres à l'achat dont le prix est au maximum égal à celui de la dernière transaction indépendante ou à celui de la meilleure limite indépendante à l'achat, présente sur le marché ;
- Les ordres à la vente dont le prix est au minimum égal à celui de la dernière transaction indépendante ou à celui de la meilleure limite indépendante à la vente présente sur le marché

Une transaction est réputée indépendante lorsqu'elle ne résulte pas de l'exécution du programme de rachat.

La société de bourse ne doit pas présenter concomitamment sur la feuille de marché plus d'un ordre par limite de cours et plus de trois ordres à des limites de cours différentes, dans un même sens.

Les ordres de bourse donnés par BNCI Bourse dans le cadre du programme de rachat sont transmis sur le marché boursier au plus tard 10 minutes avant le fixing de clôture dans la mesure où BNCI est cotée en continu.

Les ordres de bourse émis dans le cadre de l'exécution du programme de rachat doivent avoir une validité d'un jour.

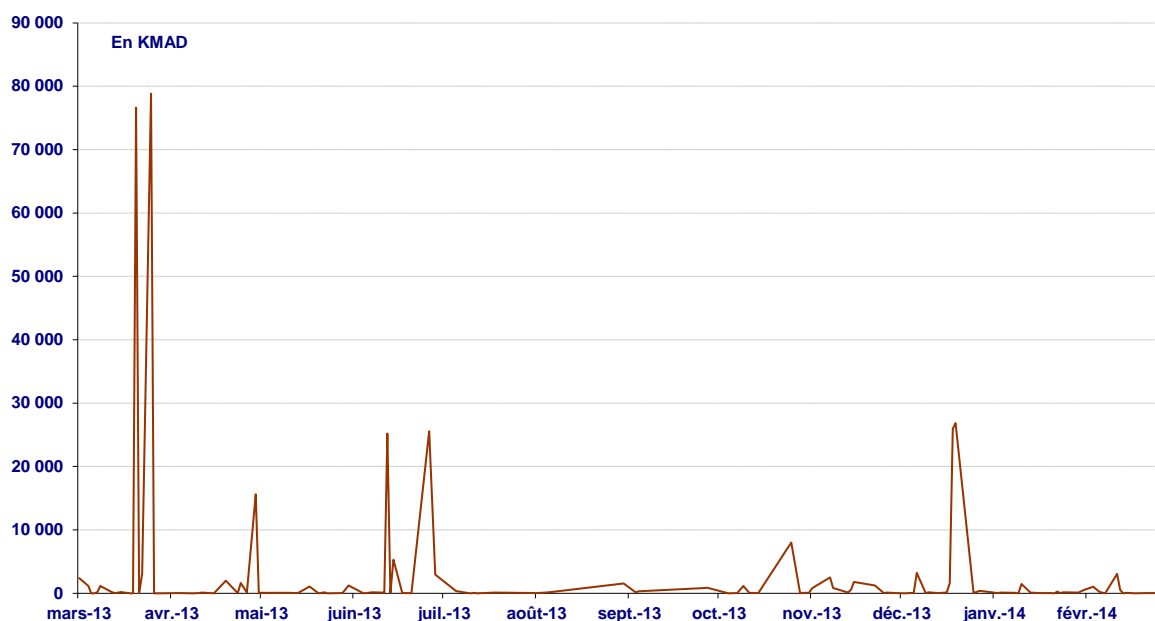
En termes de volume, BNCI Bourse doit s'assurer que son intervention quotidienne sur le marché ne représente pas la plus élevée des valeurs suivantes :

- 25% du nombre quotidien moyen des actions enregistré sur le marché central ;
- 500 actions à l'achat et à la vente.

Le nombre quotidien moyen précité est fixé sur la base des transactions enregistrées sur le marché central pendant le mois calendaire précédant celui durant lequel ladite intervention est effectuée sauf dérogation, conformément aux dispositions de la Circulaire du CDVM.

## II.6.1 - Evolution de la liquidité :

**Graphe 1: Evolution des volumes traités sur le marché central entre le 1<sup>er</sup> mars 2013 et le 28 février 2014**



Source : BMCI Bourse

427 071 actions BMCI ont été échangées sur le marché central de la Bourse de Casablanca entre le 1<sup>er</sup> mars 2013 et le 28 février 2014, pour un volume global de 334 MDH. Le cours moyen pondéré s'est établi à 781.9 DH.

Le volume maximum, correspondant aussi à la quantité maximale a été atteint, le 25 mars 2013 avec 79 MDH pour une quantité échangée de 102 458 titres. Le cours de clôture enregistré lors de cette séance a été de 765 DH. Le volume minimal, pour sa part, est observé le 10 juillet 2013 pour un titre échangé à un cours de clôture de 740.5 DH.

Le volume traité lors de ces 15 séances les plus animées pour l'action BMCI représente 91% du total volume échangé au cours de la période d'observation (305 MDH contre 334 MDH au total). La fourchette de prix négocié a oscillé entre 825 DH et 708 DH. Le cours moyen pondéré y ressort à 783.5 DH l'action.

Ramenées au nombre d'actions constituant le capital de la Banque le long de la période d'étude, les transactions sur l'action BMCI ont porté sur 427 071 titres, et font ressortir un coefficient de liquidité<sup>8</sup> sur la période égale à 3.2% contre 4.7% pour le secteur.

<sup>8</sup> Le coefficient de liquidité correspond au rapport entre le nombre de titres échangés sur la valeur et le nombre d'actions formant le capital.

## II.6.2 - Evolution du cours et de la volatilité

Définition :

La volatilité est définie comme l'écart type des variations quotidiennes du cours de l'action (exprimées en base logarithmique). Elle est annualisée en la multipliant par la racine carrée de 250 (250 étant le nombre de jour de bourse moyen dans une année).

La formule étant :  $v = \sigma [\ln(S_t/S_{t-1})] * \sqrt{\text{nombre de jours traités}}$ ; avec :

$v$  : Volatilité historique annualisée, sur une base d'un an, soit 250 séances boursières

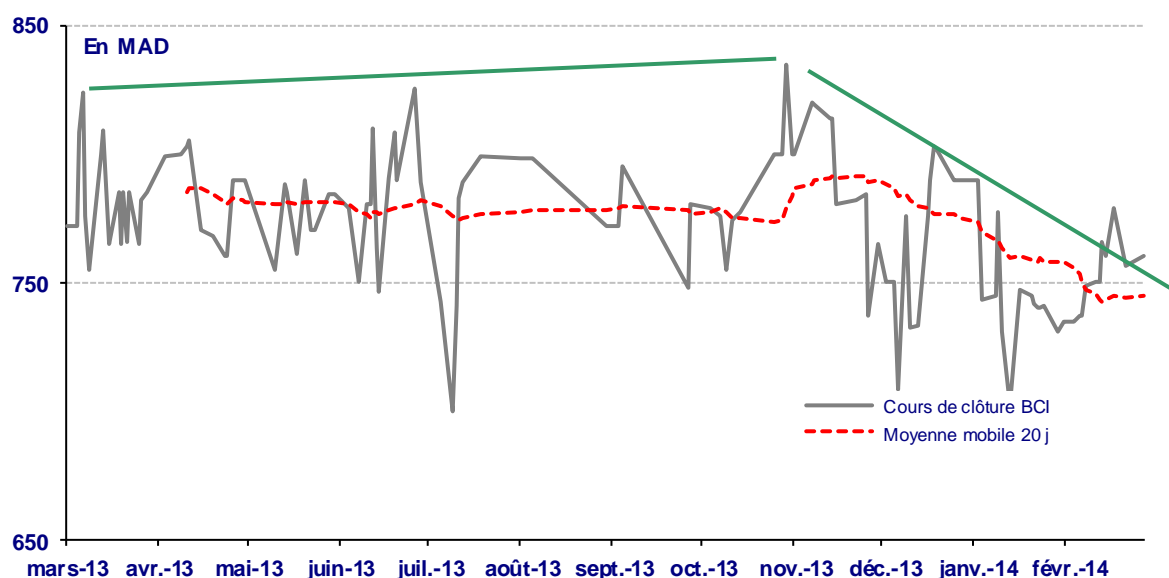
$\sigma$  : Ecart Type

$S_t$  : Cours de l'action à la date  $t$

La VCT est observée sur les 20 dernières séances de cotation.

La VLT est observée sur toute la période d'étude.

**Graphe 2\* : Evolution du cours de l'action BMCI entre le 1 mars 2013 et le 28 février 2014**



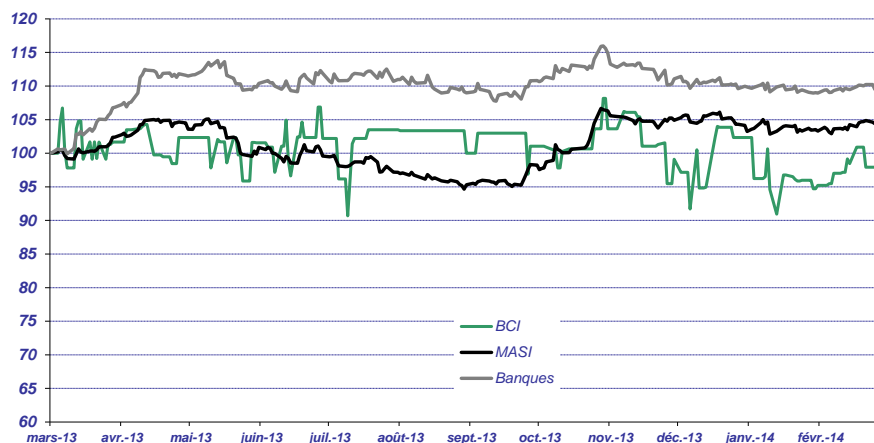
Source : BMCI Bourse

Durant la période d'observation (1an), le comportement de l'action BMCI fait ressortir deux tendances générales:

- 1- ↗ : Un mouvement haussier de faible amplitude mais très mouvementé (volatilité de l'ordre de 27%), observé entre le 1 mars 2013 et le 29 octobre 2013 durant lequel l'action a atteint un cours maximum de 835 DH, totalisant un volume de 259 MDH, représentant 78% du total volume échangé sur la période observée;
- 2- ↘ : Une tendance baissière de forte amplitude (volatilité de 21.7%) observée entre le 31 octobre 2013 et le 28 février 2014, drainant un volume de 74.4 MDH.

Cette tendance est inversée dans les mouvements du MASI et de l'indice du secteur bancaire coté. La corrélation entre le cours de l'action BMCI et les indices boursiers MASI et celui du secteur des Banques ressort respectivement à -0.24 et 0.13.

**Graphe 3: Evolution du cours de l'action BMCI comparativement à l'indice MASI et l'indice du secteur des Banques cotées entre le 1 mars 2013 (base 100) et le 28 février 2014**



Source : BMCI Bourse

❖ **Synthèse des principaux indicateurs boursiers de l'action BMCI sur la période d'étude (en Dirhams) :**

Cours le plus haut*	835	Nombre de jours traités	118
Cours le plus bas*	700	Taux de cotation ***	47.97%
Cours moyen pondéré	781.9	V.L.T <sup>9</sup>	34.54%
Coefficient de Liquidité **	3.22%	V.C.T <sup>10</sup>	9.09%
VR / MASI****	89.5%	VR / Banques****	161.8%

\* Cours de clôture

\*\* Nombre des actions échangé, rapporté au nombre des actions formant le capital

\*\*\* Nombre de jours où l'action BMCI a été traitée, rapporté au nombre de jours de bourse sur la période

\*\*\*\* La volatilité relative (VR) est égale à la covariance des variations quotidiennes du titre avec celles du marché rapportée à la variance des variations quotidiennes du marché.

Source : BMCI Bourse

❖ **Volatilités comparées du titre BMCI, du MASI et du secteur bancaire**

Période	BMCI	MASI	Secteur banques	VR / MASI	VR / banques
1 mois (du 31 janvier au 27 février 2014)	22%	7.8%	4.4%	-138.1%	-31.5%
3 mois (du 29 novembre 2013 au 27 février 2014)	50.4%	9.2%	8.3%	125.7%	323%
6 mois (du 30 août 2013 au 27 février 2014)	48.7%	13.9%	11.5%	50.8%	204.1%
12 mois (du 1 <sup>er</sup> mars 2013 au 27 février 2014)	49.9%	13.2%	12.3%	89.5%	161.8%

Source : BMCI Bourse

La volatilité historique du titre, retracée dans le tableau ci-dessus, traduit des fluctuations plus importantes que celles du MASI et de l'indice sectoriel. De plus, il est

<sup>9</sup> VLT =  $\sigma [\ln (S_t/S_{t-1})] * \sqrt{(\text{nombre de jours traités}=118)}$

<sup>10</sup> VCT =  $\sigma [\ln (S_t/S_{t-1})] * \sqrt{20}$

à noter que le titre BMCI est plus volatile sur le LT que sur le CT. Sur toute la période d'étude, La VLT du titre ressort à 34.54% contre une VCT de 9.09%.

En effet, sur un mois, la volatilité historique du titre ressort à 22% (contre 7.8% pour le MASI et 4.4 pour le secteur bancaire) alors que celle sur 12 mois, elle est de 49.9% (contre 13.2% pour le MASI et 12.3% pour l'indice sectoriel).

Les volatilités relatives par rapport au MASI et à l'indice sectoriel sur 1 mois glissant se situent respectivement à -138.1%% et à -31.5% tandis que celles sur 12 mois, elles sont de 89.5% et de 161.8%.

❖ **Evolution mensuelle des principaux indicateurs boursiers de l'action BMCI sur la période d'étude\***

Evolution Mensuelle	mars-13	avr-13	mai-13	juin-13	juil-13	août-13
<b>Cours le plus haut</b>	824	805	790.0	825	799	798
<b>Cours le plus bas</b>	755	760	740	746	700	772
<b>Cours moyen pondéré</b>	767.8	785	753.2	813.6	751.2	773.8
<b>Nombre de titres échangés</b>	213 263	25 040	3 735	73 021	802	2 275
<b>Nombre de jours traités</b>	17	11	9	12	6	3

Evolution Mensuelle	sept-13	oct-13	nov-13	déc-13	janv-14	févr-14
<b>Cours le plus haut</b>	795	835	820	802.8	790	778.9
<b>Cours le plus bas</b>	748	755	737	708	702	735
<b>Cours moyen pondéré</b>	757.4	792.9	801	795.1	733.2	745.4
<b>Nombre de titres échangés</b>	2 839	11 885	9 955	73 415	4 066	6 775
<b>Nombre de jours traité</b>	4	9	10	12	14	11

\* Du 1 mars 2013 au 28 février 2014

Source : BMCI Bourse

Notons que le mois de mars 2013 a enregistré le plus gros volume correspondant à 213 263 actions (soit la moitié des titres échangés pendant la période étudiée) avec un cours moyen pondéré de 767.8 DH.

❖ **Secteur Bancaire Coté**

Sur la période d'étude, la VLT du secteur bancaire est égale à 9.6% (contre 8.6% pour le MASI et 34.5% pour la BMCI). La VCT du secteur ressort à 1.5% contre 2.3% pour le MASI et 9.1% pour la BMCI.

Secteur bancaire coté*	ATW	BMCE	BCP	BMCI	CDM	CIH
<b>Volume global (MDH)</b>	6299	1771.1	1668	333.9	46.2	194.9
<b>Volume moyen par jour (en MDH)</b>	25.6	7.2	6.8	2.8	0.6	0.9
<b>Nbre jours traités</b>	246	245	244	118	84	220
<b>Taux de cotation</b>	100%	99,6%	99,2%	48,0%	34,1%	89,4%
<b>Cours moyen pondéré (en DH)</b>	316.3	197	191.9	781.9	582.9	246.3
<b>Volatilité LT</b>	16.2%	13.95%	0.05%	34.54%	32.12%	30.61%
<b>Volatilité CT</b>	1.7%	2.76%	2.33%	9.09%	14.74%	10.29%
<b>Volatilité VR / MASI</b>	93.6%	38.5%	42.6%	89.5%	45.5%	84.9%

\* du 1er mars 2013 au 28 février 2014

Source : BMCI Bourse

Equivalent à 48% sur la période d'étude, le taux de cotation de la BNCI est inférieur au taux moyen de cotation du secteur bancaire (78.4%).

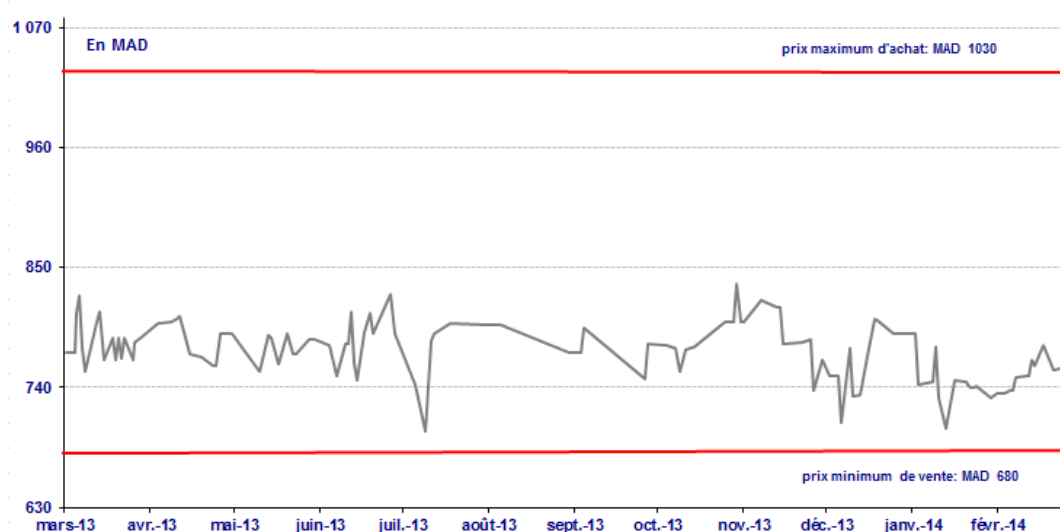
Les volatilités court terme et long terme de BNCI se situent à des niveaux élevés comparativement à celles enregistrées par les autres banques.

### II.6.3 – Récapitulatif du programme de rachat de titre BNCI

La nouvelle fourchette proposée pour le programme de rachat de l'action BNCI permettrait à l'émetteur d'intervenir sur le marché pour réguler le cours de son titre.

Le graphique ci-dessous situerait la fourchette du programme par rapport à l'évolution historique du cours.

#### **Evolution du cours de l'action BNCI du 1er mars 2013 et le 28 février 2014**



Source : BNCI Finance

#### **❖ Argumentaire du programme de rachat du titre BNCI**

La fourchette de prix du programme de rachat a été déterminée en utilisant les 3 méthodes suivantes :

- La méthode du PER : Les cours haut et bas de la fourchette sont calculés à partir des PER min et max de la fourchette du précédent programme de rachat. Ainsi, nous aboutissons à une fourchette comprise entre 688 DH et 1037 DH.
- La méthode de la médiane : En fixant la médiane de la fourchette au cours du 31 décembre 2013 et en appliquant la même longueur de la fourchette du précédent programme de rachat, nous obtenons une fourchette comprise entre 615 DH et 965 DH.
- La méthode des comparables boursiers : En calculant la médiane de la fourchette sur la base du PER moyen du secteur et du BPA 2013 de BNCI et en appliquant la même longueur de la fourchette du précédent programme de rachat, la fourchette ressort entre 734 DH et 1084 DH.

En calculant la moyenne aux trois méthodes précédentes, nous aboutissons à une fourchette comprise entre 680 DH et 1030 DH. Celle-ci nous semble être adéquate pour permettre à BNCI d'intervenir sur le marché pour réguler le cours de son titre. La méthode de la médiane ayant ainsi été privilégiée du fait du niveau actuel du cours.

	Cours min	Cours max	Médiane	Ecart médiane / cours de bourse (31/12/2013)
Méthode 1 (1/3)	688	1 037	862	72
Méthode 2 (1/3)	615	965	790	0
Méthode 3 (1/3)	734	1 084	909	119
<b>Moyenne</b>	<b>679</b>	<b>1 029</b>	<b>854</b>	<b>64</b>
<b>Fourchette 2014 proposée</b>	<b>680</b>	<b>1030</b>	<b>855</b>	<b>65</b>

Source : BMCI Bourse

## II.7 - INCIDENCE DU PROGRAMME SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA BMCI

L'intention de la BMCI n'étant pas d'annuler les titres rachetés, le programme n'aura pas d'incidence sur les comptes de la Banque autre que l'enregistrement des plus et moins-values éventuelles constatées au compte de résultat en fonction des cours de l'action au moment de l'exécution des ordres d'achat ou de vente des titres. Ainsi, les ajustements dus aux fluctuations des cours de l'action BMCI devraient avoir un impact sur les provisions de la banque en cas de moins-values constatées à la clôture de l'exercice comptable.

Dans l'hypothèse où le nombre maximum d'actions à détenir représentant 1% du capital de la BMCI serait acheté au cours le plus haut (1 030 DH) de la fourchette proposée par l'AGO du 7 mai 2014, et serait revendu ensuite au cours le plus bas de cette même fourchette (680 DH), la moins-value dégagée à chaque achat et revente du nombre total d'actions autorisé aux conditions citées ci-dessous serait égale à 46.5 MDH.

Le montant des dividendes des actions auto-détenues en propre par la société au moment de la date de paiement est affecté en report à nouveau.

## II.8 - PROGRAMMES DE RACHAT PRECEDENTS

Le tableau suivant résume les principales informations relatives aux programmes de rachat mis en place par la BMCI depuis Juin 2000 :

Programmes de Rachat BMCI	P1	P2	P3	P4	P5	P6
Maximum à acquérir (en actions) <sup>(1)</sup>	371 250	381 482	387 586	387 586	387 586	414 299
Prix Maximum (en DH)	750	750	750	750	800	800
Prix Minimum (en DH)	500	500	475	475	475	475
Montant maximum alloué (en KDH)	278 438	286 112	290 690	290 690	310 069	331 439
Délais	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Cours le plus haut <sup>(3)</sup> (en DH)	525	510	530	725	750	1 335
Cours le plus bas <sup>(3)</sup> (en DH)	430	441	465	511	638	702
Cours moyen pondéré (en DH)	472	470	451	567	639	825
Taux de cotation	80.26%	72.65%	63.01%	65,60%	63.67%	84,44%
VLT	28,37%	19,52%	20,64%	25,94%	26.70%	26,96%
VCT	14.37%	19.56%	24.27%	15.99%	14.03%	41.75%
Nombre actions acheté	30 028	45 370	142	-	-	-
Nombre actions vendu	3 100	71 439	2	999	-	-
Stock début	-	26 928	859	999	-	-
Stock fin	26 928	859	999	-	-	-

<b>Programmes de Rachat BMCI</b>	<b>P7</b>	<b>P8</b>	<b>P9</b>	<b>P10</b>	<b>P11</b>	<b>P12</b>	<b>P 13<sup>(2)</sup></b>
Maximum à acquérir (en actions) <sup>(1)</sup>	497 278	500 136	527 567	641 795	663 942	663 942	398 365
Prix Maximum (en DH)	900	1 050	1 300	1 000	1 125	1 250	1 040
Prix Minimum (en DH)	600	750	1 000	700	825	900	690
Montant maximum alloué (en KDH)	447 550	525 142	685 837	641 795	746 935	829 927	414 230
Délais	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Cours le plus haut <sup>(3)</sup> (en DH)	1 385	1 341	1 150	1 030	1 130	1 000	905
Cours le plus bas <sup>(3)</sup> (en DH)	875	1 100	762	750	921	765	721
Cours moyen pondéré (en DH)	1 102	1 163	909	878	1 029	887	828
Taux de cotation	94,51%	96.80%	86.48%	81.48%	72.22%	69.72%	64.63%
VLT	33.33%	24.69%	35.19%	27.26%	30.83%	41.64%	32.9%
VCT	23.98%	14.95%	23.55%	18.81%	35.76%	25.16%	9.5%
Nombre actions acheté	-	-	1 350	49 984	130	0	0 <sup>(4)</sup>
Nombre actions vendu	-	-	-	1 020	0	0	0 <sup>(4)</sup>
Stock début	-	-	-	1 350	50 314	50 444	50 444 <sup>(4)</sup>
Stock fin	-	-	1 350	50 314	50 444	50 444	50 444 <sup>(4)</sup>

P1 : du 29 Juin 2000 au 29 mai 2001 (1<sup>er</sup> programme)

P2 : du 30 mai 2001 au 26 mai 2002 (2<sup>ème</sup> programme)

P3 : du 27 mai 2002 au 25 mai 2003 (3<sup>ème</sup> programme)

P4 : du 26 mai 2003 au 26 mai 2004 (4<sup>ème</sup> programme)

P5 : du 27 mai 2004 au 17 mai 2005 (5<sup>ème</sup> programme)

P6 : du 18 mai 2005 au 25 mai 2006 (6<sup>ème</sup> programme)

P7 : du 26 mai 2006 au 6 mai 2007 (7<sup>ème</sup> programme)

P8 : du 7 mai 2007 au 6 mai 2008 (8<sup>ème</sup> programme)

P9 : du 28 mai 2008 au 25 mai 2009 (9<sup>ème</sup> programme)

P10 : du 01 juin 2009 au 20 mai 2010 (10<sup>ème</sup> programme)

P11 : du 21 mai 2010 au 20 mai 2011 (11<sup>ème</sup> programme)

P12 : du 21 mai 2011 au 20 mai 2012 (12<sup>ème</sup> programme)

P13 : du 21 mai 2012 au 20 mai 2013 (13<sup>ème</sup> programme)

- (1) : 5% du capital  
(2) : au 30 mars 2014  
(3) : Cours de clôture  
(4) : au 31 décembre 2013

Source: BMCI Finance

### ❖ **1<sup>er</sup> Programme :**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Juin 2000 a donné la possibilité aux dirigeants de la BMCI de régulariser le cours de l'action, en l'autorisant à racheter et à vendre ses propres actions dans les conditions suivantes :

- Prix maximum d'achat : 750 DH / action
- Prix minimum de vente : 500 DH / action
- Nombre maximum d'actions à acquérir: 5% du capital
- Délai d'acquisition : 12 mois

Dans ce contexte, et afin de régulariser le cours de l'action, la BMCI a commencé par effectuer plus d'opérations de rachat que de vente. Entre le 29 Juin 2000 et le 29 mai 2001, la BMCI a effectué 26 opérations de rachat qui ont concerné 30 028 actions au cours moyen pondéré de 474.53 DH l'action. Pendant la même période, 2 opérations de vente ont été initiées et ont concerné 3 100 actions effectuées au cours moyen pondéré de 501 DH.

❖ **2ème Programme :**

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mai 2001 avait fixé comme suit les modalités du programme de rachat :

- Prix maximum d'achat : 750 DH / action
- Prix minimum de vente : 500 DH / action
- Nombre maximum d'actions à acquérir: 5% du capital
- Délai d'acquisition : 12 mois

Les transactions qui rentrent dans le cadre de cette autorisation (période du 30 mai 2001 au 26 mai 2002) ont concerné 45 370 actions (soit 0.59% du capital) achetées au prix moyen pondéré de 461.61 DH et 71 439 actions vendues au prix moyen pondéré de 500.05 DH.

Pendant cette période, 98% du volume des opérations de rachat a été initié avant fin décembre 2001. Ceci s'explique par les tensions encore persistantes sur le cours de l'action BMCI jusqu'à la fin de cette année et la nécessité de régulariser le cours par des opérations de rachat. Au 31 décembre 2001, la BMCI détenait 71 384 actions propres (soit 0.94% du capital).

❖ **3ème Programme :**

L'autorisation a été reconduite par l'AGO du 27 Mai 2002 laquelle a fixé comme suit les modalités du nouveau programme :

- Prix maximum d'achat : 750 DH / action
- Prix minimum de vente : 475 DH / action
- Nombre maximum d'actions à acquérir: 5% du capital
- Délai d'acquisition : 12 mois

Les opérations de rachat par la BMCI de ses propres actions initiées sous cette autorisation (période du 27 mai 2002 au 25 mai 2003), ont concerné 142 actions achetées au prix moyen pondéré de 478.52 DH. Sur la même période d'observation, 2 actions ont été cédées au prix moyen pondéré de 492 DH l'action.

❖ **4ème Programme :**

Le programme a été reconduit par l'AGO du 26 mai 2003 dans les termes suivants :

- Prix maximum d'achat : 750 DH / action
- Prix minimum de vente : 475 DH / action
- Nombre maximum d'actions à acquérir: 5% du capital
- Délai d'acquisition : 12 mois

Les opérations de rachat par la BMCI de ses propres actions initiées le long de cette période (du 26 mai 2003 au 26 mai 2004), ont concerné 999 actions vendues le 16 Octobre 2003 à 575 DH chacune. Cette transaction a concerné 0.013% du capital de la BMCI. Aucune opération d'achat n'a été effectuée entre le 26 mai 2003 et le 30 avril 2004.

La bonne résistance et l'amorce d'une tendance haussière du cours de l'action BMCI, n'ont pas motivé de mouvements d'achats. L'objectif de la BMCI n'étant pas de garder les actions détenues en propre, l'opération de vente effectuée avait pour objectif de liquider le stock de titres constitué.

❖ **5ème Programme :**

Sous l'autorisation de l'AGO du 27 Mai 2004, aucune transaction à l'achat ou à la vente de l'action BMCI n'a été opérée par la Banque pour son propre compte.

Les caractéristiques du programme sont les suivantes :

- Prix maximum d'achat : 800 DH / action
- Prix minimum de vente : 475 DH / action
- Nombre maximum d'actions à acquérir: 5% du capital
- Délai d'acquisition : 12 mois

❖ **6ème Programme :**

Sous l'autorisation de l'AGO du 18 Mai 2005, aucune transaction à l'achat ou à la vente de l'action BMCI n'a été opérée par la Banque pour son propre compte.

Les caractéristiques du programme sont les suivantes :

- Prix maximum d'achat : 800 DH / action
- Prix minimum de vente : 475 DH / action
- Nombre maximum d'actions à acquérir: 5% du capital
- Délai d'acquisition : 12 mois

❖ **7ème Programme :**

Sous l'autorisation de l'AGO du 26 Mai 2006, aucune transaction à l'achat ou à la vente de l'action BMCI n'a été opérée par la Banque pour son propre compte.

Les caractéristiques du programme sont les suivantes :

- Prix maximum d'achat : 900 DH / action
- Prix minimum de vente : 600 DH / action
- Nombre maximum d'actions à acquérir: 5% du capital
- Délai d'autorisation : 12 mois

❖ **8ème Programme :**

Sous l'autorisation de l'AGO du 7 Mai 2007, aucune transaction à l'achat ou à la vente de l'action BMCI n'a été opérée par la Banque pour son propre compte.

Les caractéristiques du programme sont les suivantes :

- Prix maximum d'achat : 1 050 DH / action
- Prix minimum de vente : 750 DH / action
- Nombre maximum d'actions à acquérir: 5% du capital
- Délai d'autorisation : 12 mois

❖ **9ème Programme :**

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Mai 2008 avait fixé comme suit les modalités du programme de rachat :

- Prix maximum d'achat : 1 300 DH / action
- Prix minimum de vente : 1 000 DH / action
- Nombre maximum d'actions à acquérir: 5% du capital
- Délai d'autorisation : 12 mois

Les transactions qui rentrent dans le cadre de cette autorisation (période du 28 mai 2008 au 25 mai 2009) ont concerné 1 350 actions (soit moins de 0.01% du capital) achetées au prix moyen pondéré de 890.01 DH.

❖ **10ème Programme :**

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2009 avait fixé comme suit les modalités du programme de rachat :

- Prix maximum d'achat : 1 000 DH / action
- Prix minimum de vente : 700 DH / action
- Nombre maximum d'actions à acquérir: 5% du capital
- Délai d'autorisation : 12 mois

Les transactions qui rentrent dans le cadre de cette autorisation (période du 01 juin 2009 au 20 mai 2010) ont concerné 49 984 actions (soit 0.379% du capital) achetées au prix moyen pondéré de 916.02 DH et 1 020 actions vendues au prix moyen pondéré de 870.08 DH.

❖ **11ème Programme :**

L'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2010 avait fixé comme suit les modalités du programme de rachat :

- Prix maximum d'achat : 1 125 DH / action
- Prix minimum de vente : 825 DH / action
- Nombre maximum d'actions à acquérir: 5% du capital
- Délai d'autorisation : 12 mois

Les transactions qui rentrent dans le cadre de cette autorisation (période du 21 mai 2010 au 20 mai 2011) ont concerné 130 actions (soit 0.38% du capital) achetées au prix moyen pondéré de 982.5 DH.

❖ **12ème Programme :**

Sous l'autorisation de l'AGO du 2 Mai 2011, aucune transaction à l'achat ou à la vente de l'action BMCI n'a été opérée par la Banque pour son propre compte.

Les caractéristiques du programme sont les suivantes :

- Prix maximum d'achat : 1 250 DH / action
- Prix minimum de vente : 900 DH / action
- Nombre maximum d'actions à acquérir: 5% du capital
- Délai d'autorisation : 12 mois

❖ **13ème Programme :**

L'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2012 avait fixé comme suit les modalités du programme de rachat :

- Prix maximum d'achat : 1 040 DH / action
- Prix minimum de vente : 690 DH / action
- Nombre maximum d'actions à acquérir: 3% du capital
- Délai d'autorisation : 12 mois

Aucune transaction à l'achat ou à la vente de l'action BMCI n'a été opérée par la Banque pour son propre compte.

**Tableau récapitulatif par période d'autorisation**

Stock Début	Période	NB actions		Cours Moyen Pondéré		Stock Fin	Valeur * (en KDH)
		Achat	Vente	Achat	Vente		
-	29 Juin 00 - 29 Mai 01	30 028	3 100	474,53	501,00	<b>26 928</b>	<b>11 579.0</b>
<b>26 928</b>	30 Mai 01 - 26 Mai 02	45 370	71 439	461,61	500,05	<b>859</b>	<b>256.8</b>
<b>859</b>	27 Mai 02 - 25 Mai 03	142	2	478,52	492,00	<b>999</b>	<b>304.7</b>
<b>999</b>	26 Mai 03 - 26 Mai 04	-	999	-	575,00	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>0</b>	27 Mai 04 - 17 Mai 05	-	-	-	-	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>0</b>	18 Mai 05 - 25 Mai 06	-	-	-	-	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>0</b>	26 Mai 06 - 06 Mai 07	-	-	-	-	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>0</b>	07 Mai 07 - 06 Mai 08	-	-	-	-	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>0</b>	28 Mai 08 - 25 Mai 09	1 350	-	890.01	-	<b>1 350</b>	<b>904.5</b>
<b>1 350</b>	01 Juin 09 - 20 Mai 10	49 984	1 020	916.02	870.08	<b>50 314</b>	<b>51 823.4</b>
<b>50 314</b>	21 mai 2010 - 20 mai 2011	130	-	982.5	-	<b>50 444</b>	<b>47 669.6</b>
<b>50 444</b>	21 mai 2011 au 20 mai 2012	-	-	-	-	<b>50 444</b>	<b>37 328.6**</b>
<b>50 444</b>	21 mai 2012 au 20 mai 2013	-	-	-	-	<b>50 444</b>	<b>39 346.3***</b>

Source : BMCI Bourse

\* à fin période du

\*\* au 21 mai 2012

\*\*\* au 28 mars 2014

A l'issue des anciens programmes de rachats opérés, la BMCI détient en total un stock de 50 444 actions d'une valeur de 39.3 MDH à fin Mars 2014.

## **II.9 - TRAITEMENTS COMPTABLE ET FISCAL DES RACHATS**

### **❖ Traitement comptable :**

Les rachats de ses propres actions par la BMCI sont comptabilisés à la valeur d'achat desdites actions, hors frais d'acquisition, au niveau de titres de transactions et de placement. Les plus et moins-values constatées lors de la cession sont enregistrés au compte de résultats.

À l'acquisition, ces titres seront comptabilisés à leur prix d'achat au débit du compte concerné. A la suite d'une cession de ces titres ou d'une partie de ces titres, le compte concerné sera crédité du montant initial de l'achat des titres vendus et la plus ou moins-value sera constatée dans les comptes du résultat financier.

A la fin de chaque exercice, la valeur des titres en portefeuille sera comparée au cours boursier du 31 décembre. Seules, les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation.

❖ **Traitement fiscal :**

Le rachat par la BMCI de ses propres titres aurait une incidence sur son résultat imposable dans la mesure où ces titres seraient cédés ultérieurement à un prix différent du prix de rachat. Cette différence de prix donnera lieu à des gains ou pertes soumis au régime des plus ou moins-values.

- **Régime fiscal applicable aux profits de cession**

Les profits nets résultant de la cession, en cours ou en fin d'exploitation, d'actions cotées à la Bourse de Casablanca sont imposables en totalité.

- **Régime fiscal applicable aux dividendes**

Les actions possédées par la société ne donnent pas droit aux dividendes.

## **TROISIEME PARTIE : PRESENTATION DE LA BMCI**

### III.1 - RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

<b>Dénomination sociale</b>	Banque Marocaine pour le Commerce & l'Industrie, par abréviation «BMCi »
<b>Siège social</b>	26, place des Nations Unies- Casablanca- Maroc
<b>Téléphone</b>	+(212) 5 22 46 10 00
<b>Télécopie</b>	+(212) 5 22 29 94 06
<b>Site Internet</b>	<a href="http://www.bmcinet.com">www.bmcinet.com</a>
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, de droit privé et régie par la loi bancaire du 14 février 2006 et également par les dispositions de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par la loi n° 20-05 promulguée par le dahir n° 1-08-18 du 23 mai 2008.
<b>Date de constitution</b>	6 Septembre 1940
<b>Durée de vie</b>	99 ans
<b>Registre de Commerce</b>	RC N° 4091 - Casablanca
<b>Exercice social</b>	Du 1er janvier au 31 décembre
<b>Objet social</b> (extrait article 3 des statuts)	« La Banque a pour objet : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ de faire pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, au Maroc et à l'étranger, toutes les opérations de Banque, d'escompte, d'avance, de crédit ou de commission, toutes souscriptions et émissions et, généralement, toutes les opérations, sans exception, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières qui pourront en être la conséquence ;</li><li>▪ de faire également pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, au Maroc ou à l'étranger, notamment sous forme de fondation de Sociétés, toutes opérations et entreprises pouvant concerner l'industrie, le commerce ou la banque ou s'y rattachant directement ou indirectement. »</li></ul>
<b>Capital social</b> (au 31 décembre 2013)	1 327 884 300 DH, composé de 13 278 843 actions de 100 DH de valeur nominale chacune.
<b>Documents juridiques</b>	Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi ainsi que les statuts, peuvent être consultés au siège social de la société.
<b>Textes législatifs applicables à l'émetteur</b>	La BMCi est une société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, de droit privé, elle est régie par : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ La loi bancaire du 14 février 2006 ;</li><li>▪ Les dispositions de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par la loi n° 20-05 promulguée par le dahir n° 1-08-18 du 23 mai 2008 ;</li><li>▪ Le Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par les lois n° 23-01, 36-05 et 44-06 ;</li><li>▪ Le Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca tel que modifié et complété par les lois n° 34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 ;</li><li>▪ la loi 35-94 du 26 janvier 1995 relative à certains titres de créances négociables telle que modifiée et</li></ul>

- complétée par la loi n°33-09 du 20 octobre 2008 ;
- Le règlement général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 juillet 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'économie, des finances de la privatisation et du tourisme n°1960-01 du 30 octobre 2001 et par l'arrêté n°1268-08 du 07/07/2008 ;
  - Le Dahir portant loi n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié par la loi n°43-02 ;
  - Le Règlement Général du Dépositaire Central approuvé par l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ;
  - Le Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier tel que complété et modifié par la loi 46-06.
  - La Circulaire de Bank Al-Maghrib N°2/G/96 du 30/01/1996 relative aux certificats de dépôt ;
  - Le Modificatif de la circulaire n°2/G/96 du 30 janvier 1996 relative aux certificats de dépôt ;
  - Le règlement général du CDVM approuvé par l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n° 822-08 du 14/04/2008.

### Régime Fiscal

La Banque est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun. Elle est ainsi assujettie à l'Impôt sur les Sociétés au taux de 37%. Le taux de la TVA applicable aux opérations de Banque est de 10%.

### Tribunal compétent en cas de litige

Tribunal du Commerce de Casablanca.

## III.2 - ORGANISATION ET ACTIVITE

### III.2.1 – Organisation :

La Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie a été créée en 1940. En 1964, 50% du capital de la BMCI s'ouvre au marché marocain et, en 1972, la Banque s'introduit à la Bourse de Casablanca.

La BMCI fait partie du Groupe BNP Paribas, à travers son actionnaire principal BNP Paribas BDDI Participations, lui-même détenu à 100% par BNPP. A fin décembre 2013, l'actionnariat de référence de la banque se présente comme suit :

Actionnaires (Nombre d'actions en Millions)	Déc. 12	Déc. 13	Part 12*	Part 13*
<b>Société Fédérale de Participation et d'Investissement</b>	127,75	127,75	10,3%	10,3%
<b>AXA</b>	65,74	-	5,3%	0,0%
<b>Gd Duché de Luxembourg</b>	12,87	12,87	1,0%	1,0%
<b>Salariés</b>	75,42	67,58	6,1%	5,4%
<b>Mandataires sociaux</b>	0,60	0,53	0,0%	-

<b>Titres détenus par le Groupe</b>	3,93	3,25	0,3%	0,3%
<b>Actionnaires individuels</b>	69,00	60,78	5,6%	4,9%
<b>Inv. Institutionnels</b>	856,42	945,01	68,9%	75,9%
<b>Autres</b>	30,54	27,39	2,5%	2,2%
<b>TOTAL</b>	<b>1 242,27</b>	<b>1 245,16</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : Document de référence AMF déposé le 7 mars 2014 et rapport financier 2013

#### ❖ **Le Conseil de Surveillance :**

Suivant l'article 15 des statuts de la BMCI, le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de quinze membres au plus, pris parmi les actionnaires.

Les membres sont nommés par une Assemblée Générale Ordinaire et la durée de leur fonction est fixée à trois années. Ils sont rééligibles et ne peuvent être révoqués que par décision d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la banque par le Directoire.

L'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, qu'elle détermine librement, et que le Conseil répartit entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables.

Le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 20 décembre 2013 a nommé par cooptation M. Philippe TARTELIN en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance de la BMCI en remplacements respectifs de M. André CHAFFRINGEON.

Dans sa réunion du 20 décembre 2013, Le Conseil de Surveillance a pris acte de la désignation de Mme Sofia MERLO en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance de la BMCI en remplacement de Mme Marie-Claire CAPOBIANCO.

Au 7 mars 2014, le Conseil de Surveillance de la BMCI se présente comme suit :

Nom	Qualité	Date de nomination/renouvellement	Expiration du mandat
<b>M. Mourad CHERIF</b>	Président du Conseil de Surveillance	26 mai 2009	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
<b>M. Michel PEBEREAU</b>	<i>Vice-Président</i>	27 mars 2009	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
<b>Mme. Sofia MERLO</b>	<i>Membre</i>	20 décembre 2013	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
<b>M. Alain FONTENEAU</b>	<i>Membre</i>	27 mars 2009	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
<b>M. Mustapha FARIS</b>	<i>Membre</i>	19 Avril 1994	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
<b>M. Christian AUBIN</b>	<i>Membre</i>	27 Juin 2002	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
<b>M. Philippe TARTELIN</b>	<i>Membre</i>	20 décembre 2013	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
<b>BNP Paribas BDDI Participations</b>	Représentée par M. Jean-François BANDINI, responsable chez BNPP de la Banque de détail	7 mai 2012	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

	dans les marchés émergents et outre-mer		
<b>Assurance ATLANTA</b>	Représentée par M. Mohamed BENSALAH, Administrateur	7 mai 2012	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
<b>Assurance SANAD</b>	Représentée par M. Mustapha BAKKOURY, Administrateur	7 mai 2012	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
<b>AXA Assurance Maroc</b>	Représentée par M. Michel HASCOET, Président Directeur Général	7 mai 2012	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Source : BNCI

### ❖ **Le Directoire :**

Suivant l'article 14 des statuts, le Directoire est composé d'un nombre de membres fixé par le Conseil de Surveillance et compris entre deux et sept. Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance.

La durée de leurs fonctions est fixée à trois années, et le mandat de membre du Directoire peut être renouvelé.

Dans sa réunion du 15 mai 2012, le Conseil de Surveillance décide de renouveler le mandat des membres du Directoire ci-après pour une durée de trois ans. Leur mandat de membre de Directoire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

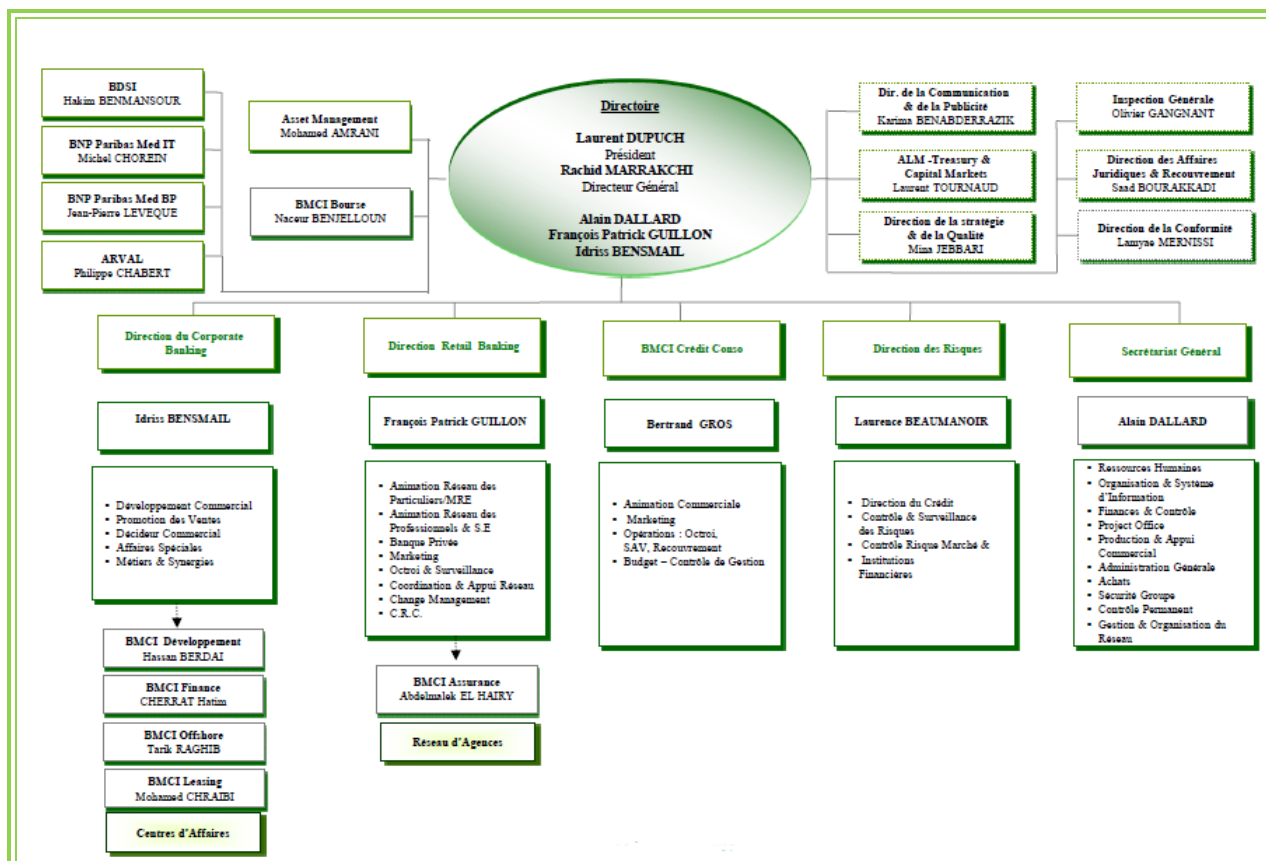
Dans sa réunion du 20 décembre 2013, le Conseil de Surveillance décide de nommer M. IDriss BENSMAIL en qualité de nouveau membre du Directoire en remplacement de M. Najib RAIHANI.

Au 7 mars 2014, le Directoire de la BNCI se compose des membres suivants :

Nom	Qualité	Fonctions au sein de la BNCI
<b>M. Laurent Dupuch</b>	Président	Président du Directoire
<b>M. Rachid MARRAKCHI</b>	Membre	Directeur Général
<b>M. Alain DALLARD</b>	Membre	Secrétaire Général
<b>M. François GUILLON</b>	Membre	Chargé des particuliers et des professionnels
<b>M. Idriss BENSMAIL</b>	Membre	Chargé du Réseau Corporate

Source : BNCI

❖ **Organigramme de la BMCI au 27 Mars 2014 :**



Source : BMCI (Mars 2014)

En septembre 2010, BMCI a initié un projet de réorganisation de la filière Entreprise afin de mettre en place une Approche Consolidée de la Clientèle Entreprise. La nouvelle organisation permettra à la BMCI de mettre l'accent sur la relation client, en renforçant la réactivité et la proximité client.

Le Corporate Banking BMCI a lancé pour la première fois, une campagne institutionnelle Corporate Banking afin de renforcer son image de banque de référence auprès des entreprises.

S'appuyant sur les problématiques actuelles de ses clients : besoin d'anticipation, d'expertise et d'une présence renforcée de ses Relationship Managers (RM), cette nouvelle campagne s'est déroulée en deux phases et a été relayée en affichage urbain, à la radio, dans la presse et sur Internet.

La première phase a mis l'accent sur l'apport, la proximité des RM et l'expertise des lignes de métiers du Corporate Banking, notamment en matière d'accompagnement et de qualité de service tandis que la seconde a mis l'emphase sur les besoins des clients Corporate Banking qu'il s'agisse de développement de commerce à l'International, de gestion de flux, de financement de la croissance, de la gestion des risques ou de la fidélisation des salariés.

Au total, la BMCI dispose désormais de :

- 12 centres d'affaires animé et appuyé en central par une équipe issue du terrain maîtrisant les problématiques du métier ;
- et 6 Agences Entreprises couvrant l'ensemble du Royaume.

### III.2.2 – Activités :

---

L'activité de la BMCI est orientée vers une clientèle haut de gamme sur chacun des segments ciblés : Grandes entreprises, Institutionnels, PME-PMI, Professionnels, et Particuliers. La banque s'appuie sur l'apport de sa force de vente incarnée par un réseau d'agences spécialisé par type de clients et par les synergies développées entre les filiales du Groupe BMCI.

L'année 2013 a marqué une croissance significative des parcs de comptes clients. Les ouvertures de comptes courants aux Particuliers ont progressé de 18%, celles des Professionnels de 22%. Le nombre de clients de la Banque Privée a quant à lui évolué de 40%.

L'année 2013 a permis de poursuivre l'extension du réseau avec l'ouverture de 22 agences et la couverture de 5 nouvelles localités portant de ce fait le dispositif commercial BMCI à 356 points de vente.

L'extension continue du réseau d'agences et la mise à niveau des équipements informatiques se sont poursuivies dotant ainsi la banque des meilleurs atouts pour assurer une croissance rentable.

Parallèlement à son activité de banque commerciale, la BMCI est présente dans de nombreux métiers à travers des filiales ou sociétés spécialisées dont principalement :

- BMCI LEASING (Crédit-bail),
- BMCI BOURSE (Intermédiation boursière),
- BMCI ASSET MANAGEMENT (Gestion de l'épargne privée),
- BMCI FINANCE (Banque d'affaires),
- BMCI Développement<sup>11</sup> (Capital Investissement),
- BMCI Banque Off-Shore (présente sur la place Off-shore de Tanger),
- BNP Paribas Méditerranée Innovation & Technologies (« BNPP Med IT », Conseil et commerce de produits informatiques),
- M.M.S.I (Ingénierie des Systèmes d'information, ex-BSDI),
- BMCI Crédit Conso (Crédit à la consommation),
- et Arval Maroc (Location Longue Durée).

Par ailleurs, La BMCI dispose d'autres filiales telles que UPAR, BMCI Fonds et Delta Recouvrement ayant pour objet respectif, les prises de participations, la gestion des FCP et la récupération des créances contentieuses par voie de participation aux ventes aux enchères publiques.

---

<sup>11</sup> Dans le prolongement de sa nouvelle organisation sur le marché de la clientèle Corporate, BMCI a complété en 2011 sa palette de Métiers en lançant BMCI Développement. 2011 a été pour BMCI DEV l'année de mise en place de la structure, des équipes et des procédures de fonctionnement indispensables au lancement de toute nouvelle activité au sein de la banque.

**PRINCIPALES PARTICIPATIONS DE LA BMCI\***  
(en % du capital)

<b>BMCI Finance</b> (100%)	<b>BMCI Bourse</b> (100%)	<b>BMCI Off-Shore</b> (100%)	<b>BMCI Asset Management</b> (100%)
<b>BMCI Leasing</b> (86.91%)	<b>BMCI Crédit Conso</b> (99.87%)	<b>BMCI Fonds</b> (100%)	<b>UPAR</b> (100%)
<b>Arval Maroc</b> (33.34%)	<b>Delta Recouvrement</b> (100%)	<b>BDSI (ex MMSI)</b> (11%)	<b>BNPP Med IT</b> (10%)
<b>BMCI Développement</b> (100%)	<b>BMCI Assurance</b> (100%)	<b>BNPP Med BP</b> (4%)	

Source : BMCI  
\* Au 31 décembre 2013

### III.2.3 - Fiches de présentation des principales participations de la BMCI<sup>12</sup> :

❖ **BMCI Banque Offshore :**

<b>Activité</b>	Banque Offshore	
<b>Capital Social *</b>	5.5 millions USD	
<b>% de détention et du droit de vote*</b>	100% BMCI	
<b>Effectif*</b>	5	
<b>En millions USD</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>	9.2	9.1
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	8.7	8.5
<b>Résultat net</b>	5.5	5.3

\* Données au 31 décembre 2013

En 1992, la promulgation de la loi 58-90 a permis la création d'une place financière offshore dans la ville de Tanger. Le Groupe BNP a été parmi les premiers à s'y installer, avant de céder son activité en 1995 à la BMCI, donnant ainsi naissance à BMCI Offshore, dont le siège social se situe à proximité de la Zone Franche d'Exportation de Tanger.

2013 a été une année calme au niveau du marché des zones franches malgré la reprise de l'activité du port Tanger Med et le démarrage de la deuxième ligne de production de Renault Tanger Med en Septembre 2013.

BMCI Banque Offshore a pu maintenir sa rentabilité, malgré la baisse des encours. En effet, les remplois par caisse ont baissé de 12% en encours moyen par rapport à l'année précédente, tandis que les engagements par signature ont doublé.

<sup>12</sup> Source : rapport de gestion BMCI au titre de l'exercice 2013

La rentabilité de la filiale a été favorisée par l'évolution importante des commissions et l'amélioration des marges commerciales, permettant ainsi le maintien du PNB de l'exercice dernier. Toutefois, l'augmentation des charges suite à la baisse du cours du USD /MAD et le paiement de l'impôt de solidarité institué en 2013 ont conduit à la baisse du résultat net de 4% par rapport à l'année dernière.

❖ **BMCI Leasing :**

<b>Activité</b>	Financement en leasing de biens mobiliers et immobiliers	
<b>Capital Social *</b>	80 MDH	
<b>% de détention et du droit de vote*</b>	(86.91%) BMCI - (12.90%) RMA Watanya - CBI (0.19%)- Divers (0.01%)	
<b>Effectif*</b>	26	
<b>En MDH</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>	95.8	128.6
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	67.2	99.5
<b>Résultat net</b>	26.8	30.0

\* Données au 31 décembre 2013

Depuis sa création en 1986, BMCI Leasing a développé une réelle expertise dans l'activité du leasing et principalement du leasing immobilier, en profitant de l'expérience du groupe BNP Paribas et de l'appui du réseau de la BMCI.

Sur l'exercice 2013, Le marché du crédit-bail continu sur son trend baissier, et ce pour la deuxième année consécutive. En effet, au terme de l'année dernière, la production sectorielle a enregistré un repli de -5,5 %, en s'établissant à un niveau de 12,8 milliards DH contre 13,6 milliards DH un an auparavant. Cette tendance est d'autant plus accentuée au niveau du crédit-bail Mobilier (CBM), dont la baisse sectorielle a atteint -7,5 %.

Au niveau de BMCI Leasing, la production a évolué au même rythme que le marché. Tout au long de l'exercice 2013, BMCI Leasing a continué d'avancer sur des chantiers structurants, visant à s'ouvrir sur une nouvelle niche de clientèle, et via de nouveaux canaux d'acquisition.

Des outils de ciblage ainsi que de nouveaux processus ont été mis en place de manière à mieux identifier et transformer les opportunités en matière de financement en Crédit-Bail.

❖ **BMCI Bourse :**

<b>Activité</b>	Intermédiation boursière	
<b>Capital Social *</b>	20 MDH	
<b>% de détention et du droit de vote*</b>	100% BMCI	
<b>Effectif*</b>	9	
<b>En MDH</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Chiffre d'affaires**</b>	2.6	2.1
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	-4.1	-3.1
<b>Résultat net</b>	-4.1	-3.1

\* Données au 31 décembre 2013

\*\* Le chiffre d'affaires de BMCI Bourse comprend les commissions des transactions sur valeurs mobilières et les Commissions sur activités connexes.

BMCI Bourse doit sa création en 1995 à la volonté de la banque d'être un acteur de première importance dans le marché boursier marocain.

Après une année 2012 fortement baissière, BMCI Bourse a réalisé en 2013 un Produit Net Bancaire quasi-stable par rapport à l'année dernière et un Résultat Net en amélioration de 25% grâce à une bonne maîtrise des charges d'exploitation.

Par ailleurs, BMCI Bourse a réussi l'audit de renouvellement, pour une période de 3 ans, de son Système de Management Qualité selon le référentiel ISO 9001 version 2008.

❖ **BMCI Asset Management :**

<b>Activité</b>	Gestion d'actifs	
<b>Capital Social *</b>	1 MDH	
<b>% de détention et du droit de vote*</b>	100% BMCI	
<b>Effectif*</b>	18	
<b>En MDH</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>	35.9	34.0
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	23.2	21.0
<b>Résultat net</b>	17.1	14.6

\* Données au 31 décembre 2013

BMCI Asset Management a été créée en 1995. Appartenant à la ligne de métiers de gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas sous la tutelle de « BNP Paribas Asset Management », BMCI Asset Management a mis en place une politique de gestion selon les standards internationaux.

En 2013 Le marché de la gestion d'actifs a été marqué par une baisse des encours de -3,8% avec une importante décollecte des actifs monétaires de -17,2%.

En dépit d'un contexte baissier, BMCI Asset Management a réussi à préserver sa part de marché grâce à sa dynamique de développement commercial et la mise en place d'une nouvelle politique marketing axée sur la segmentation des produits par catégorie de clientèle.

Ainsi, ses encours sous gestion ont baissé de -4,4% tout en restant globalement en ligne avec les sociétés de gestion bancaires qui ont connu un recul de -4,8%.

❖ **BMCI Finance :**

<b>Activité</b>	Banque d'Affaires	
<b>Capital Social *</b>	8.5 MDH	
<b>% de détention et du droit de vote*</b>	100% BMCI	
<b>Effectif*</b>	10	
<b>En MDH</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>	3.6	3.6
<b>Résultat d'exploitation</b>	-2.8	-3.1
<b>Résultat net</b>	-1.8	-3.1

\* Données au 31 décembre 2013

Spécialisée dans l'activité de Banque d'Affaires, BMCI FINANCE a réalisé, depuis sa création en 1998, plusieurs opérations en matière de conseil, d'ingénierie financière et d'appel au marché des capitaux.

BMCI Finance a affirmé sa contribution au développement du marché financier marocain en profitant de l'expertise du groupe BNP Paribas et de l'appui du réseau de la BMCI.

BMCI Finance est intervenue dans la mission de structuration et de mise en place d'un programme de Billets de Trésorerie pour la société Oulmès. Cette référence s'inscrit dans un marché tendu où seuls deux primo-émetteurs ont réussi leurs sorties (Oulmès et Label vie).

Dans un contexte marqué par la contraction des émissions d'actions et de dettes privées, BMCI Finance a pu malgré tout concrétiser des opérations en M&A, et en opérations ECM/DCM.

❖ **Arval Maroc :**

<b>Activité</b>	Location Longue Durée et gestion de véhicules d'entreprise	
<b>Capital Social *</b>	30 MDH	
<b>% de détention et du droit de vote*</b>	33.34% BMCI – 66.66% Arval PHH	
<b>Effectif*</b>	57	
<b>En MDH</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	318.4	348.0
<b>Résultat d'exploitation</b>	-39.6	-22.7
<b>Résultat net</b>	8.1	8.8

\* Données au 31 décembre 2013

Spécialisée dans la location longue durée et la gestion de véhicules d'entreprise, Arval Maroc a démarré ses activités en octobre 2002. Sa création résulte de l'association de la BMCI avec Arval PHH, toutes deux filiales du groupe BNP Paribas.

Malgré une année 2013 impactée par de nouvelles lois fiscales concernant l'activité LLD (augmentation des vignettes et mis en place de la TVA 20% sur les cessions des véhicules d'occasion), Arval Maroc a réussi à augmenter son parc de voitures de 4% avec 5 518 véhicules gérés à fin décembre 2013 et une production de 1 346 nouvelles unités.

En termes de résultat social, le chiffre d'affaire global d'Arval a connu une évolution de 6% par rapport à l'année précédente. L'année 2013 a aussi été pour Arval une année riche en projets, notamment ceux liés au développement de la qualité de service.

En effet, dans le but de satisfaire toujours plus sa clientèle, Arval Maroc a remanié son organisation en mettant en place des Accounts Teams, concept éprouvé dans le groupe Arval et dont l'objectif est d'améliorer la réactivité dans la réponse aux besoins des clients en recréant l'esprit d'une mini société de LLD. Arval a aussi amélioré la gestion des réclamations clients, en réalisant son objectif de 80% des réclamations résolues en moins de 5 jours.

En matière de ressources humaines, Arval Maroc a réalisé son objectif d'accompagnement de ses collaborateurs, grâce à un plan de formation renforcé pour l'ensemble du personnel, l'amélioration des synergies internes et la priorisation de la mobilité interne par rapport au recrutement externe.

Arval Maroc a poursuivi son action dans le domaine de la RSE, notamment concernant la sécurité routière et l'environnement avec son 2ème Challenge Sécurité et Environnement lancé à ses clients pour les sensibiliser et les encourager dans leurs démarches responsables.

❖ **BMCI Assurance :**

<b>Activité</b>	Courtier en Produits d'Assurances	
<b>Capital Social *</b>	0.1 MDH	
<b>% de détention et du droit de vote*</b>	100% BMCI	
<b>Effectif*</b>	6	
<b>En MDH</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>	35.1	35.9
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	30.6	32.0
<b>Résultat net</b>	21.3	22.2

\* Données au 31 décembre 2013

Créée en septembre 2005, BMCI Assurance est une société de courtage en assurances. Elle doit sa création à la volonté de la banque d'être un acteur dans le marché de la bancassurance marocain.

Dans un contexte d'assèchement de liquidités, impactant l'épargne et donc l'assurance vie, BMCI Assurance a réalisé des résultats annuels positifs en 2013. Le PNB de la filiale de courtage en assurances a enregistré une évolution de + 2,4% par rapport à 2012.

En termes de rentabilité, le résultat net est en progression de près de 4,3% par rapport à l'exercice précédent. Conformément à sa stratégie de développement, l'année 2014 sera placée sous le signe de l'amélioration de la performance, l'innovation et l'élargissement de la gamme des produits et des prestations offertes.

Les synergies avec le Retail, le Corporate Banking, la Banque Privée et les filiales du groupe BMCI permettront d'envisager de bonnes perspectives pour BMCI Assurance en 2014.

❖ **BMCI Crédit Conso :**

<b>Activité</b>	Crédit à la consommation	
<b>Capital Social *</b>	136.1 MDH	
<b>% de détention et du droit de vote*</b>	99.87% BMCI	
<b>Effectif*</b>	126	
<b>En MDH</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>PNB</b>	185.7	153.7
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	65.3	42.0
<b>Résultat net</b>	-4.6	-32.3

\* Données au 31 décembre 2013

L'opération de fusion absorption de Cetelem et BMCI Crédit Conso a été mise en œuvre en juin avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Consécutivement à cette opération de rapprochement des deux filiales du groupe BNP Paribas au Maroc, les fonctions supports ont été mutualisées avec celles du groupe BMCI. Cette opération a été accompagnée d'un changement d'enseigne au profit BMCI Crédit Conso, signe d'une appartenance forte et visible à BMCI.

L'emblème de la marque Cetelem, Credito, a été conservé mettant en avant l'expérience du métier auprès de la clientèle, distributeurs et particuliers. Le marché

global du crédit à la consommation pour l'année 2013 est resté stable malgré la hausse sensible de la part de marché des banques.

Tout au long de l'année 2013, BMCI Crédit Conso a poursuivi les travaux de consolidation de ses fondamentaux avec le soutien actif de l'ensemble des fonctions supports de BMCI tout en renouant avec un taux de croissance de sa production nouvelle. Le renforcement du partenariat avec l'ensemble des agences de BMCI a été un des facteurs clés du succès de cette année avec un niveau d'activités conforme aux objectifs fixés renforcé par le développement du réseau.

Au niveau de l'activité financement Automobile, de nouveaux produits ont été lancés permettant un accroissement sensible de sa production nouvelle parallèlement à un renforcement à son maillage commercial. La signature avec un partenaire en distribution leader sur son marché assoit le développement de ce secteur d'activité sur le long terme.

Malgré la conjoncture, la maîtrise du risque à l'octroi par la direction des opérations a été un axe essentiel d'amélioration depuis les deux dernières années, matérialisée par une baisse significative des impayés enregistrés.

❖ **BNP Paribas MED IT:**

<b>Activité</b>	Maintenance et Développement Informatique	
<b>Capital Social *</b>	46 213 KDH	
<b>% de détention et du droit de vote*</b>	10% BMCI	
<b>Effectif*</b>	431	
<b>En MDH</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	182.7	174.8
<b>Résultat d'exploitation</b>	11.7	15.0
<b>Résultat net</b>	2.5	6.0

\* Données au 31 décembre 2013

Le 6 janvier 2004, Méditerranée IT, société de droit marocain, a été créée dans le but de réaliser des prestations informatiques pour le compte de DSI (Développement Systèmes Internationaux) du groupe BNP Paribas.

En 2013 et à l'instar du programme Groupe « Simple & Efficient », Med IT a lancé dans le cadre de son programme « Performance 2015 » différents chantiers visant à améliorer son efficacité, tel que l'optimisation des surfaces et le regroupement de toutes les équipes Med IT sur un seul bâtiment.

En 2013, Med IT a lancé le projet de mise en conformité de ses activités avec la loi 09-08 relative à la protection des données à caractère personnel. Les demandes liées à la conformité de ses fonctions support (Ressources Humaines, Sécurité et Systèmes d'Information) ont été déposées et accordées par la CNDP.

En Novembre 2013, Med IT a reçu la certification officielle "CMMi3 for Services" de la part du CMMi Institute. Med IT est ainsi la première société de développement informatique au Maroc à avoir obtenu cette distinction. Cette certification a été opérée sur un périmètre pilote, la généralisation sur l'ensemble des fonctions de Med IT va être réalisée courant 2014.

❖ **BNP Paribas MED BP :**

<b>Activité</b>	Maintenance et Développement Informatique	
<b>Capital Social *</b>	14 600 KDH	
<b>% de détention et du droit de vote*</b>	4% BMCI	
<b>Effectif*</b>	136	
<b>En MDH</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	51.6	50.2
<b>Résultat d'exploitation</b>	3.0	2.1
<b>Résultat net</b>	0.6	3.4

\* Données au 31 décembre 2013

Courant 2013, Med BP a poursuivi son objectif d'intégration de nouvelles activités. Med BP a accueilli deux nouvelles plateformes clients dans son périmètre avec une croissance de volume de factures de 17%, ainsi que les activités de traitement de notes de frais et de contrôles comptables associées à cette extension de périmètre.

Un audit de suivi de certification ISO 9001 s'est effectué durant le troisième trimestre 2013. Aucune non-conformité ni point sensible n'ont été relevés suite à cet audit.

### III.3- REPARTITION DU CAPITAL

Le capital de la BMCI est entièrement libéré. La répartition du capital se présente comme suit au 31 Décembre 2012 et 2013 :

<b>Actionnaires</b>	<b>déc-12</b>	<b>déc-13</b>	<b>Part 12 *</b>	<b>Part 13 *</b>
BNP Paribas BDDI Participations	8 862 017	8 862 017	66,74%	66,74%
Compagnie AXA Assurances Maroc	1 138 174	1 138 174	8,57%	8,57%
Compagnie d'Assurances ATLANTA	555 750	555 750	4,19%	4,19%
Compagnie d'Assurances SANAD	477 487	477 487	3,60%	3,60%
Flottant en bourse	2 245 415	2 245 415	16,91%	16,91%
<b>TOTAL</b>	<b>13 278 843</b>	<b>13 278 843</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : BMCI

\* : Chaque action détenue confère un droit de vote simple à son propriétaire

Renseignements relatifs aux principaux actionnaires (Données au 31 décembre 2013)

❖ **BNP Paribas BDDI Participations\* :**

<b>Activité</b>	Société de Prise de Participation
<b>Capital social</b>	46 Millions EUR
<b>Réserves**</b>	58 Millions EUR
<b>Résultat net</b>	32 Millions EUR
<b>Actionnariat</b>	100% BNP Paribas

\*Données au 31 Décembre 2013

\*\*Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats

Source : Document de référence 2013 déposé le 7 mars 2014 p 369

❖ **AXA Assurances Maroc\*** :

<b>Activité</b>	Assurances et Réassurances
<b>Primes émises brutes</b>	3 482.1 MDH
<b>Résultat net</b>	377.1 MDH
<b>Situation nette</b>	877.4 MDH
<b>Actionnariat</b>	AXA Holding Maroc : 100%

\*Données au 31 Décembre 2012  
Source: AXA Assurances Maroc

❖ **Assurances Atlanta\*** :

<b>Activité</b>	Assurances
<b>Primes émises brutes</b>	777.7 MDH
<b>Capitaux propres et Assimilés</b>	1 075.9 MDH
<b>Résultat net</b>	72.4 MDH
<b>Actionnariat</b>	Holmarcom : 40.9% - CDG : 40.2% -flottant en bourse : 19.03% - Personnel : 0.86%

\* Données à fin Juin 2013  
Source Bourse de Casablanca

❖ **Assurances SANAD\*** :

<b>Activité</b>	Assurances
<b>Primes émises brutes</b>	1 438.5 MDH
<b>Résultat net</b>	28.4 MDH
<b>Situation nette</b>	607.0 MDH
<b>Actionnariat</b>	Atlanta : 99.7% - Autres : 0.3%

\* Données au 31 Décembre 2012  
Source Bourse de Casablanca

**1- Pacte d'actionnaires :**

Aucun pacte d'actionnaires n'existe entre les actionnaires de la BMCI.

**2- Auto Contrôle :**

A fin mars<sup>13</sup> 2013, la BMCI détient 50 444 de ses propres actions (soit 0.38% du capital) d'une valeur estimée à environ 39.3 MDH.

<sup>13</sup> Au 28 mars 2014

### 3- Brève présentation du Groupe BNP Paribas

#### BNP Paribas en chiffres :

En Millions d'euros	2012	2013
<b>Total Bilan</b>	<b>1 907.3</b>	<b>1 800.1</b>
<b>PNB</b>	<b>39.0</b>	<b>38.8</b>
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>12.5</b>	<b>12.7</b>
<b>Résultat net part Groupe</b>	<b>6.5</b>	<b>4.8</b>
<b>Capitalisation boursière*</b>	<b>53.4</b>	<b>70.5</b>

Source : Document de référence déposé le 7 mars 2014 AMF et rapport financier 2013

\* En milliards d'euros, au 31 décembre

Leader européen des services bancaires et Financiers, BNP Paribas possède principalement quatre marchés domestiques en banque de détail en Europe (Belgique, France, Italie et Luxembourg) et représente une présence dans plus de 80 pays avec un effectif de plus de 188 000 personnes.

Les activités du Groupe sont organisées autour de 3 principaux pôles distincts :

1. Retail Banking (La banque de détail) qui regroupe à la fois des réseaux d'agences (en France et en Italie, aux États-Unis et dans les marchés émergents) et des services financiers spécialisés. Ce pôle s'articule autour de six ensembles opérationnels :

- Banque De Détail en France, la banque de réseau en France ;
- BNL bc, la banque de réseau en Italie ;
- BancWest, la banque de réseau aux États-Unis ;
- Réseaux Marchés Émergents, rebaptisé en décembre 2009 Europe Méditerranée, la banque de réseau dans le bassin méditerranéen et l'Europe centrale et orientale ;
- Personal Finance, regroupant les activités spécialisées de crédit à la consommation et de crédit immobilier ;
- Equipment Solutions, dédié au financement d'équipements pour les entreprises (Arval, BNP Paribas Lease Group).

2. Investment Solutions qui regroupe une gamme de solutions répondant aux besoins des investisseurs institutionnels, entreprises ou particuliers :

- la gestion d'actifs (BNP Paribas Investment Partners) ;
- l'assurance (BNP Paribas Assurance) ;
- la banque privée (BNP Paribas Wealth Management Networks et BNP Paribas Wealth Management International) ;
- l'épargne et le courtage en ligne (BNP Paribas Personal Investors) ;
- le métier titres (BNP Paribas Securities Services) ;
- l'immobilier (BNP Paribas Real Estate).

3. Corporate & Investment Banking (CIB) : déployée dans plus de 50 pays dans le monde. Ce pôle opère particulièrement dans les métiers de financement ainsi que dans le conseil et les métiers de marché de capitaux.

## Notations de BNP Paribas :

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch
<b>Rating à long terme /Court Terme</b>	A+/A-1	A2/Prime-1	A+/F1
<b>Dernière date d'attribution</b>	7 mars 2014	7 mars 2014	7 mars 2014
<b>Perspectives</b>	Négative	Stable	Stable

Source : Document de référence 2013 déposé auprès de l'AMF le 7 mars 2014

## III.4- EVENEMENTS RECENTS ET PERSPECTIVES

### 1- Evènements<sup>14</sup> :

1940	<ul style="list-style-type: none"> <li>Implantation au Maroc de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie via sa filiale la BNCIA dont le siège était installé à Alger.</li> </ul>
1943	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création de la BMCI avec apport par la BNCIA de ses biens immeubles.</li> </ul>
1964	<ul style="list-style-type: none"> <li>Marocanisation de la BMCI et augmentation de son capital social à 8 MDH.</li> </ul>
1972	<ul style="list-style-type: none"> <li>Introduction en bourse des actions BMCI.</li> </ul>
1977	<ul style="list-style-type: none"> <li>Filialisation de l'activité du crédit à la consommation et création de la société Union Africaine de Crédit (UFAC).</li> </ul>
1986	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'Inter Leasing (devenue BMCI Leasing) spécialisée dans le crédit-bail.</li> </ul>
1994	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place du « Plan de restructuration 1994-97 » et augmentation du capital marquant l'implication de l'actionnaire principal (BNPI) dans la gestion opérationnelle de la Banque.</li> <li>Réorganisation de la banque par métiers et re-engineering de la force de vente par segments de clientèle.</li> </ul>
1995	<ul style="list-style-type: none"> <li>Restructuration de l'actionariat de la BMCI à travers l'entrée de deux nouveaux actionnaires, la SANAD et le Groupe HOLMARCOM, à hauteur de 6% chacun.</li> <li>Développement des activités financières à travers : <ul style="list-style-type: none"> <li>la filialisation de l'activité d'intermédiation boursière par la création de la société de Bourse BMCI Securities (devenue BMCI Bourse) ;</li> <li>la mise en place de la Salle des Marchés spécialisée dans les opérations de trésorerie et de changes ;</li> <li>la mise en place de l'activité de la Gestion de Portefeuille par le lancement de deux Sicav.</li> </ul> </li> </ul>
1996	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place du département « Trade Finance », spécialisé dans les relations internationales.</li> <li>Exploitation d'une structure Off-Shore à Tanger précédemment gérée par la BNP.</li> <li>Création du département de l'Ingénierie Financière spécialisé dans les opérations de haut de bilan.</li> </ul>
1997	<ul style="list-style-type: none"> <li>Achèvement du plan de redressement et élaboration du plan de développement « Horizon 2000 ».</li> </ul>
1998	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réorganisation du réseau et spécialisation des sièges par filière : Agences Entreprises, Agences Particuliers et Professionnels.</li> <li>Création de BMCI Finance, Banque d'affaires de la BMCI</li> </ul>

<sup>14</sup> Source [www.bmcinet.com](http://www.bmcinet.com)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ création de BMCI Gestion.</li> </ul>
1999	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lancement de BMCI Net, premier site boursier transactionnel au Maroc</li> <li>▪ Lancement du programme Prêt Habitat, une nouvelle formule du crédit immobilier à taux variable.</li> <li>▪ Changement de dénomination de la filiale spécialisée dans le crédit à la consommation. UFAC devient ainsi BMCI Salaf.</li> </ul>
2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Emission du premier emprunt obligataire convertible en actions, coté en bourse, au Maroc (BMCI 400 MDH).</li> <li>▪ Désignation de la BMCI par le Trésor comme IVT (Intervenant en Valeurs du Trésor).</li> <li>▪ Obtention de la certification ISO 9002 pour les activités de crédit et de remise documentaires.</li> <li>▪ Obtention des notes F1 à court terme et A+ à long terme par l'agence Maghreb Rating.</li> <li>▪ Création du Pôle Factoring.</li> <li>▪ Augmentation du capital de BMCI Off-Shore de 500 000 USD à 5,5 millions USD.</li> <li>▪ Lancement d'une nouvelle version de BMCI Net, comportant pour la première fois au Maroc, un espace dédié aux entreprises : « BMCI Net Entreprise ».</li> </ul>
2001	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inauguration du « Trade Center BNP Paribas » de Casablanca.</li> <li>▪ Prise de participation majoritaire de CETELEM France dans le capital de BMCI SALAF.</li> <li>▪ la BMCI participe à la création de la société Maroc Télécommerce.</li> <li>▪ Signature du protocole d'accord pour le rachat de l'ex-AABM avec ABN Amro N.V.</li> <li>▪ Première opération de paiement de dividendes en numéraire ou en actions pour une société cotée au Maroc.</li> <li>▪ Le Trade Center de Casablanca reçoit l'Oscar du meilleur partenariat avec la ligne de métier Commerce International de BNP Paribas.</li> <li>▪ Fusion - Absorption de la BMCI avec l'ex-AABM.</li> </ul>
2002	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reconduction de la certification ISO 9002 des activités documentaires.</li> <li>▪ Bascule informatique et comptable réussie du système informatique de l'ex-ABN AMRO Bank Maroc vers celui de la BMCI</li> <li>▪ BNP Paribas / BMCI et Merrill Lynch International / BMCE, désignées banque-conseil du gouvernement marocain pour l'émission d'un emprunt obligataire international (400 MEUR) ;</li> <li>▪ Inauguration d'Arval PHH Maroc, filiale spécialisée dans la location de longue durée.</li> <li>▪ La Convention des cadres « Cap 2005 » réunit plus de 500 personnes pour présenter les principaux axes du Plan Stratégique de la BMCI à l'horizon 2005 et les moyens qui seront mis en œuvre pour sa réussite.</li> <li>▪ La BMCI devient membre du Comité de Soutien Permanent de la Fondation Mohammed V pour la Solidarité.</li> <li>▪ Transfert de la totalité de la participation de la BNPI dans le capital de la BMCI à BNP Paribas BDDI Participations, dans le cadre de la réorganisation des participations de BNP Paribas à l'international.</li> </ul>
2003	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Modification des statuts de la Banque, qui devient une société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance</li> </ul>
2004	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ouverture de la période de conversion des obligations émises le 1<sup>er</sup> septembre 2000 ;</li> <li>▪ La BMCI change de logotype et adopte l'identité visuelle de la "courbe d'envol" de son actionnaire de référence, BNP Paribas.</li> <li>▪ La BMCI est chef de file associé pour le placement des actions Maroc Telecom à l'occasion de son introduction en Bourse.</li> </ul>
2005	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La BMCI est chef de file du syndicat de placement des obligations de la Société Financière</li> </ul>

	<p>Internationale (SFI), première émission obligataire en monnaie locale initiée par un organisme non résident dans la région Afrique et Moyen-Orient (1 Mrd de DH).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cetelem Maroc, société spécialisée dans le crédit à la consommation absorbe par voie de fusion la société BMCI Salaf opérant dans le même secteur.</li> </ul>
2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ M. Mourad CHERIF succède à M. Mustapha FARIS à la présidence du Conseil de Surveillance de la BMCI. M. FARIS demeure membre du Conseil de Surveillance de la BMCI et est nommé Président d'Honneur de la Banque.</li> <li>▪ La BMCI lance en avant-première au Maroc les premières cartes à puce à usage national. Elles présentent un niveau de sécurité élevé. Toutes les cartes bancaires de la BMCI sont désormais dotées de la technologie de la carte à puce.</li> <li>▪ La BMCI a reconduit la certification ISO 9001 de ses activités de crédits et de remises documentaires.</li> <li>▪ La BMCI a organisé sa convention du personnel « Cap 2009 ».</li> </ul>
2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ BMCI étend la technologie des cartes à puce à sa gamme des Cartes Affaires et remplace ainsi les cartes magnétiques VISA Business et VISA Corporate par des cartes à puce. La micro puce intégrée renforce la sécurité de cette carte et lui procure une protection accrue contre la fraude.</li> <li>▪ BMCI lance une nouvelle formule de crédit immobilier : Le PRET HABITAT PLUS. Cette nouvelle formule de crédit immobilier permet de financer toutes les dépenses supplémentaires liées au crédit immobilier classique.</li> <li>▪ Augmentation du capital de la BMCI par conversion totale ou partielle du paiement du dividende de l'exercice 2006 en actions BMCI.</li> <li>▪ BMCI lance les Offres Spéciales Découvertes à destination des MRE, offres Jiware et Offre Wissale.</li> <li>▪ BMCI certifie les virements internationaux et reconduit la certification ISO 9001 (version 2000) de ses activités documentaires</li> </ul>
2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ BMCI Bourse devient la première société de bourse marocaine et la première filiale du Groupe BMCI qui obtient la certification ISO 9001 (version 2000).</li> <li>▪ BMCI lance le Pack Fonctionnaires « Moumayaz », une offre globale de produits et services exclusivement dédiée aux fonctionnaires ;</li> <li>▪ M. Jacques ARDANT succède à M. Joël Sibrac à la Présidence du Directoire de la BMCI.</li> <li>▪ BMCI réalise une augmentation de capital social de 1 069 659 900 DH à 1 283 591 800 DH par apport en numéraire réservée aux actionnaires actuels et aux détenteurs des droits de souscription de la BMCI.</li> </ul>
2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ BMCI lance la carte MASTERCARD Ladies First et le PASS IMAGINE INTERNATIONAL à destination des étudiants marocains à l'étranger.</li> <li>▪ BMCI réalise une augmentation de capital social de 44 292 500 DH par conversion de dividendes en actions. Le Capital social de la BMCI est ainsi porté de 1 283 591 800 DH à 1 327 884 300 DH.</li> </ul>
2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lancement officiel de l'activité de banque privée baptisée « BMCI BNP Paribas Banque Privée ».</li> <li>▪ Le Bureau Veritas a renouvelé la certification ISO 9000/2000 de la BMCI pour ses opérations de crédit et remises documentaires ainsi que les virements internationaux.</li> <li>▪ Lancement d'un nouveau pack de produits de cash management destinés à la clientèle PME.</li> <li>▪ Un nouveau site Internet de la BMCI, <a href="http://www.bmci.ma">www.bmci.ma</a>, est né de la fusion des deux anciens sites : <a href="http://www.bmcinet.com">www.bmcinet.com</a> et <a href="http://www.bmcinet.net">www.bmcinet.net</a>.</li> <li>▪ La BMCI a donné le coup d'envoi du programme Multicanal.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lancement d'un nouveau produit « BMCI valeurs » dédié à la clientèle des entreprises.</li> </ul>
2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lancement du Corporate Banking.</li> <li>▪ Mise en place progressive de la nouvelle organisation de la filière Entreprise.</li> <li>▪ Lancement des plans d'épargne Actions, Logement et Education.</li> <li>▪ Lancement d'une campagne de communication déclinée sur tous les médias destinée à la clientèle 22-30 ans. L'offre « jeunes actifs » de la BMCI s'appuie sur une offre complète de Banque au quotidien (Pack Jeunes Actifs), des solutions de financement à des tarifs préférentiels et des avantages extra bancaires).</li> <li>▪ Une opération de fusion-absorption est en cours entre Cetelem Maroc (société absorbante), dont le capital est détenu à 80% par BNP Paribas Personal Finance et 20% par la BMCI, et BMCI Crédit Conso, dont le capital est détenu par la BMCI à hauteur de 51% et par Cetelem Maroc à hauteur de 49%.</li> </ul> <p>Après la réalisation de l'opération de fusion absorption, opérée en juin 2011, la BMCI procédera à l'acquisition de la totalité des actions détenues par BNP Paribas Personal Finance dans Cetelem Maroc pour détenir 99,87% du capital social de Cetelem Maroc. A noter qu'il sera procédé au changement de la dénomination sociale de Cetelem Maroc par BMCI Crédit Conso.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lancement de la campagne « Jeunes actifs » avec une offre de produits autour de la banque au quotidien, proposant des solutions de gestion de compte à distance et d'épargne progressives.</li> <li>▪ Lancement par BMCI en synergie avec BNPP Développement de l'activité Private Equity « BMCI Développement ».</li> <li>▪ Mise en place de l'outil E-jobs, destiné à la gestion de la mobilité internationale et de l'évolution de carrière.</li> <li>▪ Abdelkérîm Guergachi succède à Abdelmalek Bendriss comme Directeur des Ressources Humaines de la BMCI.</li> </ul>
2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ouverture du Trade Center de BMCI à Tanger.</li> <li>▪ BMCI s'est vue décerner, par VIGEO, le trophée de la meilleure performance sur le critère « Gestion des carrières, formation et promotion de l'employabilité ».</li> <li>▪ Lancement du Centre Banque Privée Marrakech.</li> </ul>
2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Fondation BMCI reçoit le prix de la citoyenneté et de l'engagement décerné par l'association Al Jisr pour son engagement tout au long de l'année scolaire 2012-2013 ;</li> <li>▪ BMCI Gestion devient BMCI Asset Management ;</li> <li>▪ BMCI Asset Management reçoit la confirmation de la Note Nationale de Fonds Monétaire 'AAAmmf(mar)' de BMCI Trésorerie, par Fitch ratings. C'est la plus haute note pouvant être attribuée à un fonds monétaire sur le marché marocain ;</li> <li>▪ Laurent Dupuch succède à Jacques Ardant en tant que président du directoire en Octobre 2013 ;</li> <li>▪ BMCI BNP Paribas Banque Privée lance son premier certificat de dépôt à taux révisable sur le Forex.</li> </ul>
2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En Janvier 2014, Idriss Bensmail succède à Najib Raihani en tant que membre de directoire en charge du Corporate Banking ;</li> <li>▪ Lancement de La campagne de communication « Projets de vie », l'objet étant de sensibiliser les publics à penser dès aujourd'hui aux principaux sujets de demain (acquisition de logement, financement des études supérieures, préparation de la retraite...) ;</li> <li>▪ BMCI BNP Paribas Banque Privée ouvre un nouveau centre à Tanger.</li> </ul>

Source : BMCI

## 2- Résultats :

Présentation des chiffres clés de la BMCI<sup>15</sup> :

### Bilan Social de la BMCI au 31 décembre 2013 :

ACTIF	31/12/2012	31/12/2013	Var 13-12
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>1 872 411</b>	<b>2 713 413</b>	<b>44,9%</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>6 414 755</b>	<b>6 384 935</b>	<b>-0,5%</b>
. A vue	998 834	1 022 873	2,4%
. A terme	5 415 921	5 362 063	-1,0%
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>42 414 549</b>	<b>38 807 024</b>	<b>-8,5%</b>
. Crédits de trésorerie et à la consommation	18 669 012	14 857 128	-20,4%
. Crédits à l'équipement	8 144 556	8 024 070	-1,5%
. Crédits immobiliers	13 755 456	14 170 436	3,0%
. Autres crédits	1 845 524	1 755 390	-4,9%
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>1 726 601</b>	<b>1 738 039</b>	<b>0,7%</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>8 991 797</b>	<b>9 089 827</b>	<b>1,1%</b>
. Bons du trésor et valeurs assimilées	7 013 668	6 169 413	-12,0%
. Autres titres de créance	1 930 608	2 872 820	48,8%
. Titres de propriété	47 521	47 594	0,2%
<b>Autres actifs</b>	<b>833 975</b>	<b>607 571</b>	<b>-27,1%</b>
<b>Titres d'investissement</b>	-	-	-
. Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-
. Autres titres de créance	-	-	-
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>511 948</b>	<b>543 932</b>	<b>6,2%</b>
<b>Créances subordonnées</b>	-	-	-
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>263 064</b>	<b>306 120</b>	<b>16,4%</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 403 403</b>	<b>1 471 046</b>	<b>4,8%</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>64 432 503</b>	<b>61 661 908</b>	<b>-4,3%</b>

Source : BMCI – Comptes sociaux

PASSIF	31/12/2012	31/12/2013	Var 13-12
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	-	-	-
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilées</b>	<b>1 852 486</b>	<b>951 924</b>	<b>-48,6%</b>
. A vue	939 487	647 207	-31,1%
. A terme	912 999	304 717	-66,6%
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>43 169 470</b>	<b>43 740 118</b>	<b>1,3%</b>
. Comptes à vue créditeurs	25 902 398	27 159 371	4,9%
. Comptes d'épargne	6 961 949	7 499 384	7,7%
. Dépôts à terme	8 678 524	7 543 254	-13,1%
. Autres comptes créditeurs	1 626 599	1 538 109	-5,4%
<b>Titres de créance émis</b>	<b>9 328 269</b>	<b>6 631 632</b>	<b>-28,9%</b>
. Titres de créance négociables	9 328 269	6 631 632	-28,9%

<sup>15</sup> Sur la base des comptes sociaux

. Emprunts obligataires	-	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-	-
<b>Autres passifs</b>	<b>1 132 911</b>	<b>1 145 783</b>	<b>1,1%</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>212 169</b>	<b>247 854</b>	<b>16,8%</b>
<b>Provisions réglementées</b>	-	-	-
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	-	-	-
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>754 668</b>	<b>754 775</b>	<b>0,0%</b>
<b>Ecart de réévaluation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>3 352 336</b>	<b>3 352 336</b>	<b>0,0%</b>
<b>Capital</b>	<b>1 327 884</b>	<b>1 327 884</b>	<b>0,0%</b>
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	-	-	-
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>2 561 542</b>	<b>2 905 457</b>	<b>13,4%</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>740 766</b>	<b>604 145</b>	<b>-18,4%</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>64 432 503</b>	<b>61 661 908</b>	<b>-4,3%</b>

Source : BMCI – Comptes sociaux

HORS BILAN	31/12/2012	31/12/2013	Var 13-12
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>21 143 182</b>	<b>20 847 956</b>	<b>-1,4%</b>
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	3 480 090	3 409 683	-2,0%
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	10 388 443	10 460 473	0,7%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	6 889 286	6 977 799	1,3%
Titres achetés à réméré	-	-	-
Autres titres à livrer	385 364	-	-100,0%
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>3 194 742</b>	<b>8 172 587</b>	<b>&gt;100,0%</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	557 325	-	-100,0%
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 622 752	8 172 587	>100,0%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-	-
Titres vendus à réméré	-	-	-
Autres titres à recevoir	14 666	-	-

Source : BMCI – Comptes sociaux

Les dépôts de la clientèle se sont établis à 43.7 Mrds de DH au 31 décembre 2013, en augmentation de 1.3 % par rapport à décembre 2012. Les dépôts à vue, pour leur part, ont augmenté de 4.9% pour se situer à 27.2 Mrds de DH. Cette variation est notamment due au développement du réseau d'agences (+22) et à la croissance du nombre de clients particuliers et Corporate.

Les crédits par caisse à la clientèle ont marqué une baisse de 8.5% par rapport à l'année précédente pour s'élever à 38.8 Mrds de DH. Toutefois, ce recul s'est inscrit dans une conjoncture économique assez difficile. Les crédits de trésorerie et à la consommation se sont chiffrés à 14.9 Mrds en baisse de 20.4% tandis que ceux pour l'immobilier ont augmenté de 3.0% pour atteindre 14.2 Mrds de DH à fin décembre 2013.

Confirmant le rôle de la BMCI, en tant qu'acteur dans le financement des activités de commerce international ; les engagements par signature donnés se sont établis à

20.8 Mrds de DH, marquant ainsi une baisse de 1.4% en relation avec une conjoncture économique morose.

	31/12/2012	31/12/2013	Var 13-12
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>4 042 384</b>	<b>4 095 892</b>	<b>1,3%</b>
- Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	124 030	125 138	0,9%
- Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 858 327	2 742 223	-4,1%
- Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	250 598	306 789	22,4%
- Produits sur titres de propriété	111 017	127 788	15,1%
- Produits sur opérations de crédit-bail et de location	-	-	-
- Commissions sur prestations de service	434 536	444 906	2,4%
- Autres produits bancaires	263 877	349 047	32,3%
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>-1 204 476</b>	<b>-1 243 172</b>	<b>-3,2%</b>
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	-55 934	-25 740	-54,0%
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-553 991	-588 422	6,2%
- Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-376 942	-367 487	-2,5%
- Charges sur opérations de crédit-bail et de location	-	-	-
- Autres charges bancaires	-217 609	-261 523	20,2%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>2 837 909</b>	<b>2 852 720</b>	<b>0,5%</b>
- Produits d'exploitation non bancaire	9 069	2 301	-74,6%
- Charges d'exploitation non bancaire	-5 280	-718	NS
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 298 380</b>	<b>-1 368 373</b>	<b>5,4%</b>
- Charges de personnel	-736 570	-786 190	6,7%
- Impôts et taxes	-21 922	-18 411	-16,0%
- Charges externes	-377 523	-400 991	6,2%
- Autres charges générales d'exploitation	-	-	-
- Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	-162 365	-162 780	0,3%
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES</b>	<b>-974 134</b>	<b>-791 817</b>	<b>-18,7%</b>
- Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-373 488	-649 338	73,9%
- Pertes sur créances irrécouvrables	-457 578	-80 350	-82,4%
- Autres dotations aux provisions	-143 067	-62 129	-56,6%
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>586 940</b>	<b>242 788</b>	<b>-58,6%</b>
- Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	546 465	211 886	-61,2%
- Récupérations sur créances amorties	3 094	599	-80,6%
- Autres reprises de provisions	37 382	30 302	-18,9%
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>1 156 124</b>	<b>936 900</b>	<b>-19,0%</b>

- Produits non courants	1 139	1 530	34,3%
- Charges non courantes	-28 697	-18 981	-33,9%
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>1 128 566</b>	<b>919 450</b>	<b>-18,5%</b>
- Impôts sur les résultats	-387 800	-315 305	-18,7%
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>740 766</b>	<b>604 145</b>	<b>-18,4%</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>4 639 533</b>	<b>4 342 511</b>	<b>-6,4%</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>-3 898 767</b>	<b>-3 738 366</b>	<b>-4,1%</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>740 766</b>	<b>604 145</b>	<b>-18,4%</b>

Source : BMCI – Comptes sociaux

A fin décembre 2013, le PNB s'est établi à 2 852.7 MDH contre 2 837.9 MDH l'exercice précédent. Cette légère variation de 0.5% s'explique par l'effet combiné des éléments suivants :

- Une baisse de 53.6 MDH (soit- 2.4%) de la marge d'intérêts qui s'élève à 2 192.5 MDH à fin 2013 contre 2 246.1 MDH au 31 décembre 2012. Cette baisse est due principalement au recul de 4.1% des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle ;
- Une hausse de 5.6 MDH (soit +1.4%) de la marge sur commissions qui est passée de 398.4 MDH en 2012 404.0 MDH en 2013. Cette progression s'explique principalement par la hausse de 2.4% de la marge relative aux commissions perçues et ce en raison de la bonne performance de l'activité bancaire.

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 1 368.4 MDH soit une augmentation de +5.4% principalement due à :

- l'augmentation de 6.7% des frais de personnel qui se sont élevés à 786.2 MDH s'expliquant par de nouveaux recrutements et l'élargissement du réseau commercial et des plateformes informatiques et opérationnelles. En effet, le réseau commercial s'est élargi de 22 agences pour atteindre 356 points de vente au total. De même, en faisant du développement de ses ressources humaines une priorité, la BMCI a vu augmenter de 5.3% le nombre de ses collaborateurs pour atteindre 3 139 Employés.
- la hausse de 6.2% des charges externes qui se sont établies à 400.9 MDH en 2013 en raison de l'accroissement des frais de fonctionnement dans le cadre du lancement de nouveaux projets ;
- La progression de 0.3% des dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles qui se sont élevées à 162.8 MDH à fin 2013 reflétant ainsi la hausse de 6.6% des immobilisations nettes.

La progression du PNB associée à l'augmentation des charges générales d'exploitation ont impacté le Résultat Brut d'Exploitation qui a enregistré une baisse de 4.1% et qui s'est établi à 1 483.4 MDH. Le coefficient d'exploitation<sup>16</sup> se situe 48.0% en 2013 contre 45.8% en 2012.

Les dotations nettes des reprises aux provisions pour créances en souffrance et engagements par signature s'élèvent à 517.2 MDH soit une hausse de 83.7% comparé à l'exercice précédent. Ce provisionnement découle principalement de la hausse de 10.0% des créances en souffrance qui s'élèvent à 1 144.7 MDH en 2013.

<sup>16</sup> Le coefficient d'exploitation est égal au rapport entre les charges générales d'exploitation et le PNB

Le ratio de solvabilité<sup>17</sup> de la BMCI s'élève à 14.7% à fin 2013 contre 13.1% l'exercice précédent. Le ROE<sup>18</sup> s'est quant à lui établi à 7.4% en 2013 contre 9.3% à fin 2012.

En MDH	2012	2013	Variation
<b>Crédits par Caisse <sup>(1)</sup></b>	<b>44 141,2</b>	<b>40 545,1</b>	<b>-8,1%</b>
<b>Ressources Clientèle</b>	<b>43 169,5</b>	<b>43 740,1</b>	<b>1,3%</b>
<b>PNB</b>	<b>2 837,9</b>	<b>2 852,7</b>	<b>0,5%</b>
Charges générales d'exploitation	1 298,4	1 368,4	5,4%
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>1 546,1</b>	<b>1 483,4</b>	<b>-4,1%</b>
<b>Résultat Net</b>	<b>740,8</b>	<b>604,1</b>	<b>-18,4%</b>
Fonds Propres et Assimilés*	7 982,5	8 189,8	2,6%
<b>Total Bilan</b>	<b>64 432,5</b>	<b>61 661,9</b>	<b>-4,3%</b>
Coefficient d'exploitation	45.8%	48.0%	4,8 pts
<b>Ratio de solvabilité</b>	<b>13.1%</b>	<b>14.7%</b>	<b>1.6 pts</b>

Source : BMCI – Comptes sociaux

\* : avant répartition

(1) : comprend l'ensemble des créances sur la clientèle, nettes de provisions, regroupant les crédits de trésorerie et à la consommation, les crédits à l'équipement, les crédits immobiliers et autres crédits ainsi que les créances acquises par affacturage et les créances en souffrance.

Présentation des chiffres clés du groupe BMCI<sup>19</sup> :

#### Bilan IFRS BMCI au 31 décembre 2013 :

ACTIF IFRS	31/12/2012	31/12/2013	Var 13-12
<b>Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	1 872 597	2 713 479	<b>44,9%</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	279 082	354 551	<b>27,0%</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	-	-	-
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	7 484 182	8 046 615	<b>7,5%</b>
<b>Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés</b>	1 418 017	967 914	<b>-31,7%</b>
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	56 617 850	52 136 923	<b>-7,9%</b>
<b>Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux</b>	-	-	-
<b>Placements détenus jusqu'à leur échéance</b>	-	-	-
<b>Actifs d'impôt exigible</b>	50 932	91 048	<b>78,8%</b>
<b>Actifs d'impôt différé</b>	99 932	106 350	<b>6,4%</b>
<b>Comptes de régularisation et autres actifs</b>	923 135	571 400	<b>-38,1%</b>
<b>Actifs non courants destinés à être cédés</b>	-	-	-
<b>Participations dans des entreprises mises en équivalence</b>	18 013	13 765	<b>-23,6%</b>
<b>Immeubles de placement</b>	26 366	25 136	<b>-4,7%</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	1 572 311	1 651 169	<b>5,0%</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	220 865	246 802	<b>11,7%</b>
<b>Ecarts d'acquisition</b>	87 720	87 720	-
<b>TOTAL ACTIF IFRS</b>	<b>70 671 003</b>	<b>67 012 871</b>	<b>-5,2%</b>

Source : BMCI - Comptes consolidés Normes IFRS

<sup>17</sup> Le ratio de solvabilité est égal au rapport des fonds propres sur les actifs pondérés

<sup>18</sup> Le ROE est égal au rapport du résultat net sur les fonds propres moyens

<sup>19</sup> Sur la base des comptes consolidés aux normes IFRS

PASSIF IFRS	31/12/2012	31/12/2013	Var 13-12
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	17 419	11 894	-31,7%
Instruments dérivés de couverture	-	-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	7 070 504	4 988 047	-29,5%
Dettes envers la clientèle	43 567 537	44 256 249	1,6%
Titres de créance émis	8 961 429	6 478 561	-27,7%
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-
Passifs d'impôt courant	42 909	10 504	-75,5%
Passifs d'impôt différé	191 156	222 165	16,2%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 596 793	1 585 133	-0,7%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-
Provisions pour risques et charges	190 570	212 526	11,5%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	-
Dettes subordonnées	754 668	754 775	0,0%
Capital et réserves liées	4 595 648	4 595 648	-
Réserves consolidées	2 861 377	3 233 575	13,0%
- Part du groupe	2 779 691	3 196 048	15,0%
- Part des minoritaires	81 686	37 527	-54,1%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	8 618	22 632	162,6%
Résultat net de l'exercice	812 375	641 160	-21,1%
- Part du groupe	803 245	639 949	-20,3%
- Part des minoritaires	9 130	1 212	-86,7%
<b>TOTAL PASSIF IFRS</b>	<b>70 671 003</b>	<b>67 012 871</b>	<b>-5,2%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>8 278 018</b>	<b>8 493 016</b>	<b>2,6%</b>
. Part du groupe	8 187 202	8 454 277	3,3%
. Part des intérêts minoritaires	90 816	38 738	-57,3%

Source : BMCI - Comptes consolidés Normes IFRS

Au 31 décembre 2013, le total bilan consolidé de la BMCI s'est élevé à 67.0 Mrds de DH, en baisse de 3.7 MDH (soit-5.2%) par rapport à fin 2012. Cette baisse s'explique notamment par l'effet ciseau engendré par la :

- La baisse de 4.5 Mrds de DH (soit -7.9%) du poste « Prêts et créances sur la clientèle » qui s'est établi à 52.1 Mrds de DH à fin 2013 (soit 77.8% du total actif) ;
- La hausse de 0.7 Mrds de DH (soit +1.6%) du poste « Dettes envers la clientèle » qui s'est chiffré à 44.3 Mrds de DH par rapport à l'année 2012 (soit 66.0% du total passif).

Pour leur part, les capitaux propres consolidés ont totalisé 8.5 Mrds DH, enregistrant une évolution de 215.0 MDH soit (+ 2.6%) par rapport à leur niveau à fin décembre 2012. Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation de 7.1% des réserves et résultats consolidées (soit à +253.1 MDH) et la hausse des gains latents ou différés, qui passent de 8.6 MDH à fin 2012 à 22.6 MDH à fin 2013.

Par ailleurs, Les capitaux propres consolidés se répartissent comme suit :

- Capitaux propres net part du groupe : Evolution de 3.3% entre 2012-2013 passant ainsi de 8.2 Mrds de DH à 8.5 Mrds de DH. Ce résultat contribue à hauteur de 99.5% dans formation du résultat net consolidé de l'exercice 2013.

- Capitaux propres net part des minoritaires : Baisse de 57.3% entre 2012-2013 pour se situer à 38.7 MDH à fin 2013. Le poids dans le résultat net consolidé du groupe étant de 0.5%.

Globalement, Les ressources<sup>20</sup> du groupe BMCI ont atteint 55.7 Mrds de DH en 2013 contre 59.6 Mrds de DH en 2012. Ce recul de 6.5% s'explique notamment par :

- La baisse de 2.1 Mrds de DH (soit -29.5%) des dettes envers les établissements de crédit qui s'élèvent à 5.0 Mrds de DH en 2013 contre 7.1 Mrds de DH en 2012 ;
- La baisse de 2.5 Mrds (soit-27.7%) des titres de créances émis qui se sont établis à 6.5 Mrds de DH en 2013 versus 9.0 Mrds de DH en 2012.

Il est à noter que les dettes envers la clientèle affichent un surcroît de 1.6% et passent de 43.6 Mrds de DH à fin 2012 à 44.3 Mrds de DH en 2013.

Les prêts et créances sur la clientèle distribués par le groupe BMCI au titre de l'exercice 2013 se sont élevés à 52.1 Mrds de DH contre 56.6 Mrds de DH l'exercice précédent. Cette régression de 4.5 Mrds de DH est due principalement au recul :

- des opérations avec la clientèle<sup>21</sup> qui s'élèvent à 48.6 Mrds de DH en 2013 contre 52.7 Mrds de DH en 2012 (soit -7.7%) ;
- des opérations de crédit-bail qui ont baissé de près de 10.4% et qui se sont chiffrées à 3.5 Mrds de DH en 2013 versus 3.9 Mrds de DH l'année précédente (soit -10.4%).

En MDH	2012	2013	Variation
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>56 617,9</b>	<b>52 136,9</b>	<b>-7,9%</b>
<b>Ressources globales*</b>	<b>59 599,5</b>	<b>55 722,9</b>	<b>-6,5%</b>
Dont dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	7 070,5	4 988,0	<b>-29,5%</b>
Dont dettes envers la clientèle	43 567,5	44 256,2	<b>1,6%</b>
Dont titres de créance émis	8 961,4	6 478,6	<b>-27,7%</b>
<b>Capitaux Propres</b>	<b>8 278,0</b>	<b>8 493,0</b>	<b>2,6%</b>
<b>Total Bilan</b>	<b>70 671,0</b>	<b>67 012,9</b>	<b>-5,2%</b>

Source : BMCI - Comptes consolidés Normes IFRS

\* Les ressources globales comprennent les dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés, les dettes envers la clientèle et les titres de créance émis.

<sup>20</sup> Les ressources globales se composent des dettes envers les établissements de crédit, les dettes envers la clientèle et les titres de créances émis

<sup>21</sup> Ces lignes représentent en moyenne 93.2% du total des crédits distribués sur la période d'étude.

## Compte de Produits et de Charges IFRS de la BMCI au 31 décembre 2013 :

	31/12/2012	31/12/2013	Var 13-12
Intérêts et produits assimilés	3 715 480	3 632 796	-2,2%
Intérêts et charges assimilés	1 101 483	1 073 375	-2,6%
<b>MARGE D'INTERÊT</b>	<b>2 613 997</b>	<b>2 559 421</b>	<b>-2,1%</b>
Commissions perçues	465 152	476 237	2,4%
Commissions servies	41 112	46 578	13,3%
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>424 040</b>	<b>429 659</b>	<b>1,3%</b>
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	203 197	218 414	7,5%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	- 17 689	- 9 731	-45,0%
Produits des autres activités	40 847	33 837	-17,2%
Charges des autres activités	103 931	99 565	-4,2%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>3 160 462</b>	<b>3 132 036</b>	<b>-0,9%</b>
Charges générales d'exploitation	1 241 475	1 311 510	5,6%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	165 208	171 419	3,8%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 753 779</b>	<b>1 649 108</b>	<b>-6,0%</b>
<b>Coût du risque</b>	<b>459 988</b>	<b>588 141</b>	<b>27,9%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 293 791</b>	<b>1 060 966</b>	<b>-18,0%</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	9 285	949	-89,8%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>1 303 076</b>	<b>1 061 915</b>	<b>-18,5%</b>
Impôts sur les bénéfices	490 701	420 755	-14,3%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>812 375</b>	<b>641 160</b>	<b>-21,1%</b>
<b>Résultat hors groupe</b>	<b>9 130</b>	<b>1 212</b>	<b>-86,7%</b>
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>803 245</b>	<b>639 949</b>	<b>-20,3%</b>
<b>Résultat par action (en dirham)</b>	<b>60</b>	<b>48</b>	<b>-20,3%</b>

Source : BMCI - Comptes consolidés Normes IFRS

La marge d'intérêts a stagné entre 2012 et 2013 soit 2.6 Mrds suite à l'effet combiné des éléments suivants :

- la baisse des intérêts et produits assimilés qui se sont élevés à 3.6 Mrds vs 3.7 Mrds de DH en 2012 (soit -2.2%) suite à la baisse de 4.8% des intérêts sur opérations avec la clientèle « Comptes et prêts/emprunts » qui sont passés de 3.1 Mrds de DH en 2012 à 3.0 Mrds de DH à fin 2013. De leur côté, les intérêts perçus sur opérations interbancaires ont enregistré une hausse de 127% pour atteindre 69.0 MDH à fin 2013.
- la baisse des intérêts et charges assimilés qui se sont établis à 1.1 Mrds de DH en 2013, générée principalement par la baisse des charges sur les opérations interbancaires qui ont atteint 74.7 MDH à fin 2013 versus 147.1 MDH en 2012. Cette baisse est contrebalancée par la hausse de 5.1% des charges sur les opérations avec la clientèle qui se sont chiffrées à 623.7 MDH en 2013.

A fin décembre 2013, La marge sur commission a enregistré une hausse de 1.3% pour s'établir à 429.7 MDH. Cette hausse résulte de l'effet ciseau lié à :

- l'augmentation de 2.4% des commissions nettes perçues entre 2012 et 2013 pour s'établir à 476.2 MDH à fin décembre 2013. Cette augmentation résulte principalement de la hausse des autres commissions et des commissions d'assurance ;
- la hausse de 13.3% des commissions servies qui sont passées de 41.1 MDH en 2012 à 46.6 MDH en 2013. Cette hausse est due principalement à l'augmentation des commissions nettes sur opérations avec la clientèle et des charges « produits nets sur moyen de paiement ».

A fin 2013, le résultat des activités de marché a enregistré une hausse de 12.5% pour s'établir à 208.7 MDH en 2013 versus 185.5 MDH en 2012. Cette variation est le résultat de :

- la hausse de 7.5% des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat qui passent de 203.2 MDH en 2012 à 218.4 MDH en 2013 contrebalancée par ;
- la baisse de 45.0% des pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente.

Le Produit Net Bancaire du groupe BMCI est quasi-stable sur la période d'étude (2012-2013) soit 3.1 Mrds de DH à fin décembre 2013. Cette évolution stable résulte de l'effet combiné des éléments suivants :

- la baisse de 4.2% du résultat des autres activités en raison de la baisse des produits des autres activités qui se sont établies à 33.8 MDH en 2013 ;
- la baisse de 2.1% de la marge d'intérêt qui se chiffre à 2.6 Mrds ;
- la hausse de 12.5% du résultat des activités de marché en étroite liaison avec la progression des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ;
- la hausse de 1.3% de la marge sur commissions qui s'est établie à 429.7 MDH à fin décembre 2013 ;

Le résultat brut d'exploitation du groupe BMCI ressort à 1.6 Mrds de DH, soit une baisse de 6.0% par rapport à 2012. Cette variation est due notamment à :

- L'augmentation des charges générales d'exploitation de 5.6% qui s'établissent à 1.3 Mrds de DH versus 1.2 Mrds de DH en 2012 ;
- L'accroissement de 3.8% des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.

De ce fait, le coefficient d'exploitation (charges générales d'exploitation / PNB) progresse de près de 2.6 points pour s'établir à 41.9% en 2013.

Le coût du risque s'élève à 588.1 MDH en 2013 contre 460.0 MDH en 2012. Cette progression s'explique principalement par :

- la baisse de 475.1 MDH (soit-72.1%) des reprises aux provisions pour dépréciation des prêts et créances (183.5 MDH en 2013 contre 658.6 MDH en 2012) conjuguée à la baisse de 3.5% des dotations aux provisions qui passent de 714.6 MDH en 2012 à 689.2 MDH en 2013.

	31/12/2012	31/12/2013
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>-714 567</b>	<b>-689 245</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-697 262	-650 868
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions engagements par signature		
Autres provisions pour risques et charges	-17 305	-38 377
<b>Reprises de provisions</b>	<b>658 595</b>	<b>183 509</b>
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	637 048	162 191
Reprises de provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-

Reprises de provisions engagements par signature	-	2 651
Reprise des autres provisions pour risques et charges	21 547	18 666
<b>Variation des provisions</b>	<b>-404 015</b>	<b>-82 405</b>
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)	-	-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-12 212	-14 129
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-394 897	-68 875
Décote sur les crédits restructurés		
Récupérations sur prêts et créances amorties	3 094	599
Pertes sur engagement par signature	-	-
Autres pertes	-	-
<b>Coût du risque</b>	<b>-459 988</b>	<b>-588 141</b>

Source : BMCI - Comptes consolidés Normes IFRS

Le résultat d'exploitation consolidé s'est alors établi à 1.06 Mrds de DH (soit -18.0% par rapport à 2012).

A fin 2013, le résultat net du groupe BMCI s'est établi à 641.2 MDH, soit une baisse de 21.1% par rapport à 2012 (812.4 MDH) qui s'explique notamment par :

- La baisse de 18.0% du résultat d'exploitation à 1.06 Mrds de DH ;
- La baisse de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence qui passe de 9.3 MDH en 2012 à 949 KDH en 2013.

Par ailleurs, le résultat net se répartit comme suit :

- Résultat net part du Groupe : Baisse de 20.3% entre 2012-2013 passant ainsi de 639.9 MDH à 803.2 MDH. Ce résultat contribue à hauteur de 99.8% dans la formation du résultat net consolidé de l'exercice 2013 ;
- Résultat net part des minoritaires : Baisse de 86.7% entre 2012-2013 pour se situer à 1.2 MDH à fin 2013. Le poids dans le résultat net consolidé du groupe étant de 0.2%.

En MDH	2012	2013	Variation
<b>PNB</b>	<b>3 160,5</b>	<b>3 132,0</b>	<b>-0,9%</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>1 241,5</b>	<b>1 311,5</b>	<b>5,6%</b>
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>1 753,8</b>	<b>1 649,1</b>	<b>-6,0%</b>
Coût du risque	460,0	588,1	<b>27,9%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 753,8</b>	<b>1 649,1</b>	<b>-18,0%</b>
<b>Résultat Net</b>	<b>812,4</b>	<b>641,2</b>	<b>-21,1%</b>
Capitaux Part du groupe	8 187,2	8 454,3	<b>3,3%</b>
Capitaux Part des minoritaires	90,8	38,7	<b>-57,3%</b>
<b>Coefficient d'exploitation</b>	<b>39,3%</b>	<b>41,9%</b>	<b>2.6 pts</b>

Source : BMCI - Comptes consolidés Normes IFRS

### **3- Perspectives :**

---

#### **Orientations stratégiques :**

La BMCI a lancé son plan stratégique 2013-2016 qui fixe comme objectif un PNB de 3.8 Milliards de MAD à l'horizon 2016, avec comme priorités de:

- Poursuivre les efforts d'investissements traduis par le développement du réseau (20 ouvertures d'agences par an),
- Gagner des parts de marché entre 2013-2016 ;
- Elargir le portefeuille clients et optimiser son exploitation.
- Moderniser les plates-formes informatiques et Optimiser les canaux de distribution

A cet effet, La stratégie adoptée pour atteindre cet objectif s'articule sur les axes suivants:

- Renforcer la proximité avec la clientèle et accroître le taux de pénétration par:
  - ❖ Le maintien de la forte intensité relationnelle avec les clients et la poursuite de l'effort de conquête de nouveaux clients et notamment les segments haut de gamme et MRE.
  - ❖ La poursuite de l'amélioration de la satisfaction clients
  - ❖ L'ouverture de nouveaux Centre d'Affaires
  - ❖ La Multiplication des événements clients.
- "One Bank": Continuer à développer le cross selling géographique en:
  - ❖ Prospectant systématiquement les filiales locales des groupes clients, notamment l'organisation de road show auprès des sites pilotes.
  - ❖ Développant la « promotion » de la BMCI à travers le Groupe et systématisant ainsi les recommandations.
  - ❖ Organisant des road show au Maroc pour les autres sites du Groupe (Afrique en particulier) afin de présenter les entreprises marocaines présentes ou souhaitant se développer sur leurs territoires.
  - ❖ Continuant les actions de prospection du Trade center sur les réémissions de garanties internationales.

## **QUATRIEME PARTIE : FACTEURS DE RISQUES**

Le dispositif de contrôle interne de la BMCI couvre les familles de risques suivantes :

- le risque de crédit et de contrepartie ;
- les risques de marché ;
- le risque de taux et de liquidité ;
- les risques opérationnels.

Par ailleurs, une fonction « conformité » a été mise en œuvre dans le cadre du pilier 2 de la réglementation Bâle II. Il s'agit d'une structure indépendante directement rattachée au Directoire, chargée du suivi du risque de non-conformité, lequel est défini comme étant le risque d'exposition à un risque de réputation, de perte financière ou de sanction en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires ou des normes et pratiques en vigueur.

## **1- Risque de crédit ou de contrepartie**

L'évaluation du risque de crédit résulte de la combinaison de deux paramètres : le risque de défaut de la contrepartie et le risque de perte en cas de défaut de cette contrepartie. Le dispositif de gestion du risque de crédit est fondé sur les deux données suivantes :

- La Note de Contrepartie, qui reflète le risque de défaut de la contrepartie : une Note de Contrepartie, et une seule, est ainsi attribuée à chaque client de la BMCI qui bénéficie d'un crédit, qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'un particulier.
- Le Taux de Récupération Global, qui reflète, pour chaque crédit accordé, la récupération espérée, en cas de défaut de la contrepartie.

### **❖ Gestion du risque de crédit**

La gestion du risque de crédit est appréhendée au niveau de la mise en place des autorisations puis au niveau du suivi et du contrôle des utilisations.

La décision d'octroi ou le renouvellement des crédits obéit au principe du « double regard ». Ainsi, la prise de décision est réalisée conjointement par la ligne de clientèle et la Direction des Risques.

Le processus comprend une analyse complète du dossier réalisée par le site qui propose les concours puis une étude contradictoire réalisée par la filière risque avant présentation du dossier à un comité ad hoc.

### **❖ Gestion du risque de concentration du crédit**

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition excessive pouvant engendrer des pertes pour la Banque, les limites sectorielles sont revues périodiquement.

Une analyse trimestrielle est réalisée sur l'évolution de la concentration des engagements afin de prévenir une trop forte exposition sur un segment donné.

## **2- Risque de Marché :**

Le risque de marché se définit comme la vulnérabilité des positions d'un portefeuille de négociation à la variation des paramètres de marché, autrement dit c'est le niveau de perte pouvant être subi suite au retournement défavorable du marché.

La gestion du risque de marché au niveau de la BMCI repose sur des axes fondamentaux, permettant d'assurer un contrôle de qualité et une vision globale du risque sur toutes les activités liées au portefeuille de négociation de la Banque.

Ces axes sont de l'ordre de trois :

- Un contrôle de 1er niveau assuré par les opérateurs du Front qui sont tenus au respect des normes internes du Groupe en matière de trading et de prise de position sur les marchés et aussi en termes de déontologie.
- Un contrôle de 2ème niveau matérialisé par le suivi quotidien assuré par la Direction des Risques de Marchés qui veille au respect du dispositif de risque en matière de limites VAR et volume sur les positions de taux, change et liquidité. Des reportings journalier retraçant les principaux indicateurs de risque sont adressés aux membres du Directoire de la Banque afin de les tenir informés des niveaux de risques et PnL dégagés par l'activité du trading.
- Un suivi fonctionnel de 3ème niveau assuré par l'entité GRM « Group Risk Management » du Groupe BNP Paribas.

### **3- Risque de taux et de liquidité :**

La stratégie de gestion du risque global de taux d'intérêt et de liquidité s'articule autour des principaux axes suivants :

- Maîtriser les risques financiers,
- Eviter les déséquilibres extrêmes en gardant à l'esprit la sauvegarde de la solvabilité, de la capacité d'emprunt de la Banque et de son rating,
- Atténuer la variabilité des résultats,
- Orienter la politique commerciale de sorte à préserver la marge en développant les actifs longs à taux fixe suite à la remontée des taux long terme.
- Refinancer la banque commerciale au meilleur coût ;
- Respecter les ratios réglementaires de liquidité : ratio court terme, ratio de ressources permanentes, réserves Banque Centrale.

#### **❖ Risque de taux :**

Deux types de risque de taux d'intérêt sont distingués:

- Les risques de taux d'intérêt structurel liés aux opérations clientèle regroupés dans les livres dénommés Book Commercial.
- Les risques de taux d'intérêt structurel liés au Book Fonds Propres.

Les analyses ALM ont vocation à couvrir les risques de taux d'intérêt structurels de ces deux périmètres.

Ces derniers peuvent découler d'une :

- corrélation partielle ou nulle entre les conditions de rémunération clientèle et les conditions de marché (taux réglementés, taux de base...)
- incertitude sur la durée des opérations clientèle (dépôts à vue, comptes d'épargne...)
- existence d'options comportementales sur des produits clientèle longs à taux fixe ou assimilés (remboursements anticipés sur les crédits immobiliers...)

Ces analyses reposent sur l'élaboration des échéanciers reflétant les flux relatifs à une opération à la date de révision de son taux. Si cette dernière est à taux fixe, les flux sont positionnés à leur date d'échéance.

Pour les opérations ne disposant pas d'échéances contractuelles (ex : dépôts à vue, fonds propres...), elles sont « écoulées » selon des conventions d'échéancement induites des résultats des études statistiques réalisées sur ces postes.

Des limites d'impasse de taux (ressources taux fixe - emplois taux fixe) sont définies par bande d'échéance pour chaque book.

Des analyses de sensibilité sont également effectuées afin de mesurer la stabilité du PNB (produit net bancaire) par rapport à un choc de taux de 100 à 200 bp.

#### ❖ **Risque de liquidité :**

Mensuellement, un comité ALCO regroupant les membres du Directoire se tient afin de contrôler :

- le niveau d'exposition de l'Institution en termes de risque de taux et de liquidité
- le respect des limites mises en place pour encadrer ces risques
- la réorientation de la stratégie de la Banque en matière de gestion du bilan en fonction de son profil de risque ainsi que de l'évolution du marché.
- le respect des exigences réglementaires dans le cadre des recommandations du pilier II de Bâle II.

Par ailleurs, les impasses de liquidité à un an sont également encadrées par une limite fixée en interne. Un plan de gestion de crise selon plusieurs scénarios est établi afin de prévenir tout risque d'illiquidité. Ce plan est déclenché, soit par des indicateurs internes propres à la banque (liés à son niveau de liquidité et son accès au marché), soit par des indicateurs externes provenant de conditions de marché, des interventions des autorités monétaires (office des changes et BAM), des évolutions effectives ou probables de la loi ainsi que des anticipations sur les conditions de liquidité et de financement de la banque et de ces concurrents.

#### **4- Risques opérationnels :**

Bank Al Maghrib définit le risque opérationnel comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Bénéficiant, depuis plusieurs années, des meilleures pratiques de l'actionnaire de référence le Groupe BNP Paribas, le dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe BMCI a atteint aujourd'hui un niveau de maturité significatif.

Les choix et orientations adoptés par le Groupe BMCI depuis l'exercice 2004 pour la gestion des risques opérationnels répondent aux circulaires et directives de Bank Al Maghrib en la matière.

La gouvernance de la gestion des risques opérationnels pour le Groupe BMCI s'appuie sur :

- des comités réguliers où l'Etat-Major de la Banque traite des sujets de risques opérationnels et exploite les informations pour une meilleure maîtrise de ces risques (Comité de Coordination du Contrôle Interne, Comité de la Conformité, Comité d'Audit).
- une structure dédiée à la gestion du Risque Opérationnel créée en 2004, et rattachée à la Direction de la Conformité depuis avril 2008.
- une politique générale de gestion du Risque Opérationnel approuvée par le Conseil de Surveillance de la Banque et un référentiel de procédures complet et mis à jour.
- un outil de gestion du risque opérationnel dédié, commun à l'ensemble des filiales du Groupe BNP Paribas, avec une historisation des incidents historiques et des incidents potentiels de risque opérationnel.

## **CINQUIEME PARTIE : DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES**

## **PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES UTILISES**

## **I- Règles et principes comptables utilisés par la BMCI au 31 décembre 2013**

### **1.1. Présentation**

---

BMCI est une société anonyme de droit commun constituée au Maroc en 1943. Les états de synthèse comprennent les comptes du Siège ainsi que des agences établies au Maroc.

### **1.2 Principes généraux**

---

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse de la BMCI est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

### **1.3 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature**

---

#### **❖ *Présentation générale des créances***

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours : Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit, crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (Etablissements de crédit, clientèle).
- Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### **❖ *Créances en souffrance sur la clientèle***

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit:

Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,

Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de:

- 20% pour les créances pré-douteuses,
- 50 % pour les créances douteuses,
- 100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produits à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.

Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci ont connu une évolution favorable (remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

#### **1.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

---

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### **1.5 Portefeuille de titres**

---

##### **❖ 1.5.1 Présentation générale**

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions au Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

##### **❖ 1.5.2 Titres de transaction**

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). A chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultats

### ❖ **1.5- 3 Titres de placement**

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de créances sont comptabilisés, coupon couru inclus dans le prix d'acquisition

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

### ❖ **1.5.4 Titres d'investissement**

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une assez longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon inclus dans le prix d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

Au 31 Décembre, aucun titre n'est classé dans la catégorie de titres d'investissement ; en effet, la banque a procédé au reclassement de la totalité de son portefeuille de titres d'investissement en titres de placement afin d'harmoniser la classification des titres entre les comptes sociaux et les comptes consolidés, en conformité avec les dispositions de la section 2 « opération sur titres » du PCEC mis à jour, en vigueur à compter du 01/01/2008.

### ❖ **1.5.5 Titres de participation**

Sont inscrits dans cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque.

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, selon la valeur d'utilité de la participation à la constitution de provisions pour dépréciation

### ❖ **1, 5, 6 Pensions livrées**

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

## **1.6 Les opérations libellées en devises**

---

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date

de clôture. La différence de change sur les comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

### **1.7 Les provisions pour risques généraux**

---

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

#### **❖ 1.8. Les immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

<b>Nature d'amortissement</b>	<b>Durée</b>
- Droit au bail amortissable	non
- Logiciels informatiques	7 ans
- Logiciels informatiques (logiciels acquis depuis 2004)	5 ans

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

<b>Nature d'amortissement</b>	<b>Durée</b>
- Terrains d'exploitation amortissables	non
- Immeubles d'exploitation : bureaux	25 ans
- Matériel roulant	5 ans
- Matériel de bureau	5 ans
- Mobilier de bureau	10 ans
- Agencements, aménagements et installations d'exploitation	10 ans
- Matériel informatique :	
- Grosse informatique	10 ans
- Micro-informatique	7 ans
-Micro-informatique (matériel acquis depuis 2004)	5 ans

### **1.9 Charges à répartir**

---

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

### **1.10 Provisions réglementées**

---

Les provisions réglementées sont constituées en application de dispositions législatives ou réglementaires, notamment par le souci de bénéficier d'un avantage fiscal.

Dès lors que les conditions de constitution et d'utilisation sont réunies et ayant été constituées pour bénéficier d'un avantage fiscal certain, les provisions réglementées, à l'exception des amortissements dérogatoires, ont un caractère de réserves libérées d'impôt.

### **1.11 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges**

---

#### **❖ Intérêts**

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés, les produits et charges calculés sur une base prorata Temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

#### **❖ Commissions**

Les produits et charges, déterminés sur une base «flat» et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

### **1.12 Charges et produits non courants**

---

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

### **1.13 Engagements de retraite**

---

Les engagements de retraites (wissam Al Choghl, indemnités de départ à la retraite) qui ne sont pas couverts par des régimes de retraite gérés par des organismes indépendants externes (à caractère non obligatoire) ne font pas l'objet d'une provision pour risques et charges.

## **LES ETATS DE SYNTHESE**

## **1- ETATS FINANCIERS SOCIAUX**

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public,</b>		
<b>Service des chèques postaux</b>	2 713 413	1 872 411
<b>2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	6 384 935	6 414 755
<b>. A vue</b>	1 022 873	998 834
<b>. A terme</b>	5 362 063	5 415 921
<b>3. Créances sur la clientèle</b>	38 807 024	42 414 549
<b>. Crédits de trésorerie et à la consommation</b>	14 857 128	18 669 012
<b>. Crédits à l'équipement</b>	8 024 070	8 144 556
<b>. Crédits immobiliers</b>	14 170 436	13 755 456
<b>. Autres crédits</b>	1 755 390	1 845 524
<b>4. Créances acquises par affacturage</b>	1 738 039	1 726 601
<b>5. Titres de transaction et de placement</b>	9 089 827	8 991 797
<b>. Bons du trésor et valeurs assimilées</b>	6 169 413	7 013 668
<b>. Autres titres de créance</b>	2 872 820	1 930 608
<b>. Titres de propriété</b>	47 594	47 521
<b>6. Autres actifs</b>	607 571	833 975
<b>7. Titres d'investissement</b>	0	-
<b>. Bons du trésor et valeurs assimilées</b>	0	-
<b>. Autres titres de créance</b>	0	-
<b>8. Titres de participation et emplois assimilés</b>	543 932	511 948
<b>9. Créances subordonnées</b>	0	-
<b>10. Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	0	-
<b>11. Immobilisations incorporelles</b>	306 120	263 064
<b>12. Immobilisations corporelles</b>	1 471 046	1 403 403
<b>Total de l'Actif</b>	<b>61 661 908</b>	<b>64 432 503</b>

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	0	0
<b>2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilées</b>	951 924	1 852 486
<b>. A vue</b>	647 207	939 487
<b>. A terme</b>	304 717	912 999
<b>3. Dépôts de la clientèle</b>	43 740 118	43 169 470
<b>. Comptes à vue créditeurs</b>	27 159 371	25 902 398
<b>. Comptes d'épargne</b>	7 499 384	6 961 949
<b>. Dépôts à terme</b>	7 543 254	8 678 524
<b>. Autres comptes créditeurs</b>	1 538 109	1 626 599
<b>4. Titres de créance émis</b>	6 631 632	9 328 269

<b>. Titres de créance négociables</b>	6 631 632	9 328 269
<b>. Emprunts obligataires</b>	0	0
<b>. Autres titres de créance émis</b>	0	0
<b>5. Autres passifs</b>	1 145 783	1 132 911
<b>6. Provisions pour risques et charges</b>	247 854	212 169
<b>7. Provisions réglementées</b>	0	0
<b>8. Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	0	0
<b>9. Dettes subordonnées</b>	754 775	754 668
<b>10. Ecart de réévaluation</b>	0	0
<b>11. Réserves et primes liées au capital</b>	3 352 336	3 352 336
<b>12. Capital</b>	1 327 884	1 327 884
<b>13. Actionnaires. Capital non versé (-)</b>		
<b>14. Report à nouveau (+/-)</b>	2 905 457	2 561 542
<b>15; Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	0	0
<b>16. Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	604 145	740 766
<b>Total du Passif</b>	<b>61 661 908</b>	<b>64 432 503</b>

<b>HORS BILAN</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>20 847 956</b>	<b>21 143 182</b>
1. Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	0	0
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	3 409 683	3 480 090
3. Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	10 460 473	10 388 443
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	6 977 799	6 889 286
5. Titres achetés à réméré	0	0
6. Autres titres à livrer	0	385 364
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>8 172 587</b>	<b>3 194 742</b>
7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	557 325
8. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	8 172 587	2 622 752
9. Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	0	0
10. Titres vendus à réméré	0	0
11. Autres titres à recevoir	0	14 666

	31/12/2013	31/12/2012
<b>~I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>4 095 892</b>	<b>4 042 384</b>
- Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	125 138	124 030
- Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 742 223	2 858 327
- Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	306 789	250 598
- Produits sur titres de propriété	127 788	111 017
- Produits sur opérations de crédit-bail et de location	0	0
- Commissions sur prestations de service	444 906	434 536
- Autres produits bancaires	349 047	263 877
<b>~II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>-1 243 172</b>	<b>-1 204 476</b>
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	-25 740	-55 934
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-588 422	-553 991
- Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-367 487	-376 942
- Charges sur opérations de crédit-bail et de location	0	0
- Autres charges bancaires	-261 523	-217 609
<b>~III. PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>2 852 720</b>	<b>2 837 909</b>
- Produits d'exploitation non bancaire	2 301	9 069
- Charges d'exploitation non bancaire	-718	-5 280
<b>~IV. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 368 373</b>	<b>-1 298 380</b>
- Charges de personnel	-786 190	-736 570
- Impôts et taxes	-18 411	-21 922
- Charges externes	-400 991	-377 523
- Autres charges générales d'exploitation	0	0
- Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	-162 780	-162 365
<b>~V. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES</b>	<b>-791 817</b>	<b>-974 134</b>
- Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-649 338	-373 488
- Pertes sur créances irrécouvrables	-80 350	-457 578
- Autres dotations aux provisions	-62 129	-143 067

<b>~VI. REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>242 788</b>	<b>586 940</b>
- Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	211 886	546 465
- Récupérations sur créances amorties	599	3 094
- Autres reprises de provisions	30 302	37 382
<b>~VII. RESULTAT COURANT</b>	<b>936 900</b>	<b>1 156 124</b>
- Produits non courants	1 530	1 139
- Charges non courantes	-18 981	-28 697
<b>~VIII. RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>919 450</b>	<b>1 128 566</b>
- Impôts sur les résultats	-315 305	-387 800
<b>~IX. RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>604 145</b>	<b>740 766</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>4 342 511</b>	<b>4 639 533</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>-3 738 366</b>	<b>-3 898 767</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>604 145</b>	<b>740 766</b>

	31/12/13	31/12/12
1 (+) Intérêts et produits assimilés	3 174 150	3 232 955
2 (-) Intérêts et charges assimilées	981 649	986 866
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>2 192 502</b>	<b>2 246 088</b>
3 (+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
4 (-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
5 (+) Commissions perçues	448 106	438 287
6 (-) Commissions servies	44 147	39 896
Marge sur commissions	403 960	398 391
7 (+) Résultats des opérations sur titres de transaction	75 611	52 310
8 (+) Résultats des opérations sur titres de placement	1 997	-37 415
9 (+) Résultats des opérations de change	142 067	154 544
10 (+) Résultats des opérations sur produits dérivés	-576	1 524
<b>Résultats des opérations de marché</b>	<b>219 099</b>	<b>170 964</b>
11 (+) Divers autres produits bancaires	131 308	113 881
12 (-) Diverses autres charges bancaires	94 149	91 415
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>2 852 720</b>	<b>2 837 909</b>
13 (+) Résultats des opérations sur	-2 428	2 803

immobilisations financières		
14 (+) Autres produits d'exploitation non bancaire	2 163	9 069
15 (-) Autres charges d'exploitation non bancaire	707	5 280
16 (-) Charges générales d'exploitation	1 368 373	1 298 380
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 483 375</b>	<b>1 546 121</b>
17(+)Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-517 202	-281 508
18(+)Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-29 272	-108 489
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>936 900</b>	<b>1 156 124</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-17 451</b>	<b>-27 558</b>
19 (-) Impôts sur les résultats	315 305	387 800
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>604 145</b>	<b>740 766</b>
<b>II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>		
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>604 145</b>	<b>740 766</b>
20 (+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	162 780	162 365
21 (+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	3 269	5 314
22 (+) Dotations aux provisions pour risques généraux	43 505	136 532
23 (+) Dotations aux provisions réglementées	0	0
24 (+) Dotations non courantes	0	0
25 (-) Reprises de provisions	-24 657	-35 749
26 (-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	-17
27(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
28 (-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	-138	0
29(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	11	0
30 (-) Reprises de subventions d'investissement reçues	0	0
<b>+ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>788 915</b>	<b>1 009 211</b>
- Bénéfices distribués	398 365	331 971
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>390 550</b>	<b>677 240</b>

INDICATIONS DE DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<b>I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux</b>	NEANT	NEANT
<b>II. Dérogations aux méthodes d'évaluation</b>	NEANT	NEANT
<b>III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse</b>	NEANT	NEANT

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<b>I. Changements affectant les méthodes d'évaluation</b>	NEANT	NEANT
<b>II. Changements affectant les règles de présentation</b>	NEANT	NEANT

Secteur public		Secteur privé			TOTAL	
		Entreprises			31/12/2013	31/12/2012
		Entreprises financières	non financières	Autre clientèle		
<b>COMPTES DE TRESORERIE</b>	<b>161 920</b>	<b>6 982</b>	<b>13 516 855</b>	<b>490 181</b>	<b>14 175 938</b>	<b>17 904 135</b>
- Comptes à vue débiteurs	145 692	6 982	7 888 578	358 829	8 400 081	10 571 869
- Créances commerciales sur le Maroc	3 433	0	4 119 139	24 387	4 146 959	5 500 541
- Crédits à l'exportation	-	-	74 788	-	74 788	97 000
- Autres crédits de trésorerie	12 795	-	1 434 350	106 965	1 554 110	1 734 725
<b>CREDITS A LA CONSOMMATION</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>56 006</b>	<b>593 936</b>	<b>649 942</b>	<b>727 942</b>
<b>CREDITS A L'EQUIPEMENT</b>	<b>530 809</b>	<b>-</b>	<b>7 432 531</b>	<b>41 177</b>	<b>8 004 517</b>	<b>8 091 133</b>
<b>CREDITS IMMOBILIERS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 283 873</b>	<b>12 858 522</b>	<b>14 142 395</b>	<b>13 729 199</b>
<b>AUTRES CREDITS</b>	<b>521 429</b>	<b>47 063</b>	<b>42 152</b>	<b>82</b>	<b>610 726</b>	<b>804 916</b>
<b>CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 738 039</b>	<b>-</b>	<b>1 738 039</b>	<b>1 726 601</b>
<b>INTERETS COURUS A RECEVOIR</b>	<b>4 711</b>	<b>4</b>	<b>42 534</b>	<b>31 594</b>	<b>78 843</b>	<b>116 616</b>

<b>CREANCES EN SOUFFRANCE</b>	-	-	<b>870 926</b>	<b>273 738</b>	<b>1 144 664</b>	<b>1 040 608</b>
- Créances pré-douteuses	-	-	-	-	-	-
- Créances douteuses	-	-	168 442	49 110	217 552	522 954
- Créances compromises	-	-	702 484	224 628	927 112	517 654
<b>TOTAL</b>	<b>1 218 869</b>	<b>54 049</b>	<b>24 982 916</b>	<b>14 289 229</b>	<b>40 545 063</b>	<b>44 141 150</b>

	Bank Al Maghrib Trésor Public, Services des Chèques postaux	Banque au Maroc	Autres Etablissements de crédit et assimilés	Etablissements de crédit à l'étranger	Total au 31/12/2013	Total au 31/12/2012
<b>COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS</b>	-	<b>8 340</b>	<b>9 910</b>	<b>88 073</b>	<b>106 323</b>	<b>269 381</b>
<b>VALEURS DONNEES EN PENSION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>495 991</b>
-au jour le jour	-	-	-	-	0	0
-à terme	-	-	-	-	-	495 991
<b>EMPRUNTS DE TRESORERIE</b>	<b>3 025</b>	-	-	<b>578 255</b>	<b>581 280</b>	<b>680 939</b>
-au jour le jour	-	-	-	535 004	535 004	543 151
-à terme	3 025	-	-	43 251	46 276	137 788
<b>EMPRUNTS FINANCIERS</b>	<b>11 329</b>	-	-	<b>0</b>	<b>11 329</b>	<b>11 329</b>
<b>AUTRES DETTES</b>	-	<b>241 882</b>	<b>131</b>	-	<b>242 013</b>	<b>265 438</b>
INTERETS COURUS A PAYER	-	9 521	-	1 458	10 979	129 408
<b>TOTAL</b>	<b>14 354</b>	<b>259 743</b>	<b>10 041</b>	<b>667 786</b>	<b>951 924</b>	<b>1 852 486</b>

PROVISIONS	Encours 31/12/2012	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2013
<b>PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:</b>	<b>2 292 720</b>	<b>655 764</b>	<b>232 113</b>	<b>-23</b>	<b>2 716 349</b>
créances sur les établissements de crédit et assimilés	155	-	-	-	155
créances sur la clientèle	2 220 758	646 004	209 637	-23	2 657 102
titres de placement	43 556	6 491	21 762	0	28 286
titres de participation et emplois assimilés	19 031	3 269	714	-	21 586
Autres titres de participations	9 220	0	0	0	9 220
immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
<b>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</b>	<b>212 170</b>	<b>66 398</b>	<b>30 714</b>	<b>0</b>	<b>247 854</b>
provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	17 132	3 334	2 248	0	18 218
provisions pour risques de change	24	-	-	-	24
provisions pour pertes sur marchés a terme	6 949	1 123	4 523	0	3 549
provisions pour risques généraux et charges	188 065	61 941	23 943	-	226 063
provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-

provisions réglementées	0	0	0	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 504 890</b>	<b>722 162</b>	<b>262 827</b>	<b>-23</b>	<b>2 964 202</b>

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature données	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
		Pension à terme BAM	-
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	Pension à terme clientèle	-
		Pension à terme Ets de crédit	-
Hypothèques	21 842 460		
Autres valeurs et sûretés réelles	24 951 221		
<b>TOTAL</b>	<b>46 793 681</b>		<b>-</b>
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou engagements par signature reçus couverts
		Pension à terme BAM	0
Bons du trésor et valeurs assimilées	180 695	Pension à terme Ets de crédit	0
		Pension à terme clientèle	180 695
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles	149 292	Dépôt effets marché monétaire BAM	0
		BDT donnés en garantie CDG	149 292
<b>TOTAL</b>	<b>329 987</b>		<b>329 987</b>

## **2- ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

## Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013 :

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités dont le Groupe BMCI détient des participations directes ou indirectes.

Dénomination	Secteur d'activité	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
<b>BMCI BANK</b>	Banque	<b>Top</b>	-	-
<b>BMCI Banque Offshore</b>	Banque	<b>IG</b>	100%	100%
<b>BMCI Crédit Conso</b>	Crédit à la consommation	<b>IG</b>	99,87%	99,87%
<b>BMCI Leasing</b>	Leasing	<b>IG</b>	86,91%	86,91%
<b>ARVAL Maroc</b>	Location longue durée	<b>MEE</b>	33,34%	33,34%
<b>BMCI Finance</b>	Banque d'affaire	<b>IG</b>	100%	100%
<b>BMCI Asset Management</b>	Gestion d'actif	<b>IG</b>	100%	100%
<b>BMCI Fonds</b>	Gestion d'actif	<b>IG</b>	100%	100%
<b>BMCI Bourse</b>	Intermédiation boursière	<b>IG</b>	100%	100%
<b>BMCI Assurance</b>	Courtage d'assurance	<b>IG</b>	100%	100%
<b>IMMOBILIERE Sidi Maarouf</b>	Société immobilière	<b>IG</b>	100%	100%

Consolidée au 31 décembre 2013

## Bilan Consolidé au 31 décembre 2012 et 2013 :

<b>ACTIF IFRS</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	2 713 479	1 872 597
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	354 551	279 082
<b>Instruments dérivés de couverture</b>		
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	8 046 615	7 484 182
<b>Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés</b>	967 914	1 418 017
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	52 136 923	56 617 850
<b>Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux</b>		
<b>Placements détenus jusqu'à leur échéance</b>		
<b>Actifs d'impôt exigible</b>	91 048	50 932
<b>Actifs d'impôt différé</b>	106 350	99 932
<b>Comptes de régularisation et autres actifs</b>	571 400	923 135
<b>Actifs non courants destinés à être cédés</b>		
<b>Participations dans des entreprises mises en équivalence</b>	13 765	18 013
<b>Immeubles de placement</b>	25 136	26 366
<b>Immobilisations corporelles</b>	1 651 169	1 572 311
<b>Immobilisations incorporelles</b>	246 802	220 865
<b>Ecarts d'acquisition</b>	87 720	87 720
<b>TOTAL ACTIF IFRS</b>	<b>67 012 871</b>	<b>70 671 003</b>

<b>PASSIF IFRS</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	11 894	17 419
Instruments dérivés de couverture	-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	4 988 047	7 070 504
Dettes envers la clientèle	44 256 249	43 567 537
Titres de créance émis	6 478 561	8 961 429
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôt courant	10 504	42 909
Passifs d'impôt différé	222 165	191 156
Comptes de régularisation et autres passifs	1 585 133	1 596 793
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
Provisions pour risques et charges	212 526	190 570
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	754 775	754 668
Capital et réserves liées	4 595 648	4 595 648
Réserves consolidées	3 233 575	2 861 377
- Part du groupe	3 196 048	2 779 691
- Part des minoritaires	37 527	81 686
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	22 632	8 618
Résultat net de l'exercice	641 160	812 375
- Part du groupe	639 949	803 245
- Part des minoritaires	1 212	9 130
<b>TOTAL PASSIF IFRS</b>	<b>67 012 871</b>	<b>70 671 003</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>8 493 016</b>	<b>8 278 018</b>
, Part du groupe	8 454 277	8 187 202
, Part des intérêts minoritaires	38 738	90 816

### **Compte des Produits et Charges Consolidés au 31 décembre 2012 et 2013 :**

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Intérêts et produits assimilés	3 632 796	3 715 480
Intérêts et charges assimilés	1 073 375	1 101 483
<b>MARGE D'INTERÊT</b>	<b>2 559 421</b>	<b>2 613 997</b>
Commissions perçues	476 237	465 152
Commissions servies	46 578	41 112
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>429 659</b>	<b>424 040</b>
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	218 414	203 197
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	- 9 731	- 17 689
Produits des autres activités	33 837	40 847
Charges des autres activités	99 565	103 931
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>3 132 036</b>	<b>3 160 462</b>
Charges générales d'exploitation	1 311 510	1 241 475
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des	171 419	165 208

immobilisations incorporelles et corporelles		
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 649 108</b>	<b>1 753 779</b>
Coût du risque	588 141	459 988
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 060 966</b>	<b>1 293 791</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	949	9 285
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>1 061 915</b>	<b>1 303 076</b>
Impôts sur les bénéfices	420 755	490 701
<b>RESULTAT NET</b>	<b>641 160</b>	<b>812 375</b>
Résultat hors groupe	1 212	9 130
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>639 949</b>	<b>803 245</b>
Résultat par action (en dirham)	48	60
Résultat dilué par action (en dirham)	-	-

### Tableau de Variation du Capital au 31 décembre 2013 :

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2011	1 281 701	3 313 947	-	3 110 032	14 545	7 720 226	90 634	7 810 860
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2011 corrigés	1 281 701	3 313 947	-	3 110 032	14 545	7 720 226	90 634	7 810 860
Opérations sur capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				- 331 971		- 331 971	- 8 949	- 340 920
Autres				1 420		1 420		1 420
<b>Résultat au 31 Déc 2012</b>				<b>803 245</b>		<b>803 245</b>	<b>9 130</b>	<b>812 375</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions						-		-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat					-5 927	-5 927		-5 927
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat				209		209		209
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	209	-5 927	- 5 718	-	- 5 718
Variations de périmètre						-		-
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2012	1 281 701	3 313 947	-	3 582 936	8 618	8 187 202	90 815	8 278 017
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-		-
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2012 corrigés	1 281 701	3 313 947	-	3 582 936	8 618	8 187 202	90 815	8 278 017

Opérations sur capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				- 398 365		- 398 365	- 6 712	-405 077
Autres				12 185		12 185	- 46 576	- 34 391
Résultat au 31 décembre 2013				639 949		639 949	1 212	641 160
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions						-		-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat					14 014	14 014		14 014
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat				-708		-708		-708
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	-708	14 014	13 306	-	13 306
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2013	1 281 701	3 313 947	-	3 835 997	22 632	8 454 278	38 738	8 493 016

### Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2012 et 2013 :

Tableau de flux de trésorerie		31-déc-13	31-déc-12
1	Résultat avant impôts	1 061 915	1 303 076
2	+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	171 419	165 208
3	+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
4	+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	588 108	461 651
5	+/- Dotations nettes aux provisions	21 956	- 58 257
6	+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	949	9 285
7	+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-	-
8	+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-
9	+/- Autres mouvements	- 112 453	49 827
10	Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	669 979	627 714
11	+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	- 1 539 353	- 3 586 241
12	+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	4 658 626	1 412 039
13	+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 3 104 049	- 1 228 974
14	+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	333 159	- 605 757
15	- Impôts versés	- 469 998	- 380 192
16	Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	- 121 615	- 4 389 125
17	Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	1 610 279	- 2 458 335
18	+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	- 33 701	- 18 570
19	+/- Flux liés aux immeubles de placement	1 230	- 5 843
20	+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 276 213	- 259 170
21	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 308 684	- 283 583
22	+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 405 078	- 340 921

23	+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	107	754 668
24	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 404 971	413 747
25	Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		
26	Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	896 624	- 2 328 171
27	Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 635 298	3 963 469
28	Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 872 597	3 121 376
29	Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 237 299	842 093
30	Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 531 922	1 635 298
31	Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 713 479	1 872 597
32	Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 181 557	- 237 299
33	Variation de la trésorerie nette	896 624	- 2 328 171